

---

# LE PROTESTANTISME EN BRETAGNE

AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

*(Suite et fin).*

---

## CHAPITRE VIII

### **La Marine en Bretagne pendant les troubles religieux.**

Un pays qui possède environ 120 lieues de côtes, 50 sur la Manche, 70 sur l'Océan, avec des ports comme Saint-Malo, Morlaix, Roscoff, Brest, Concarneau, le Croisic, Nantes, etc..., ports fréquentés de tout temps par une population de marins habiles, aurait dû, ce semble, jouer sur mer un rôle important pendant les troubles religieux. Les voyages de Jacques Cartier n'étaient pas si anciens, puisque le dernier ne remontait qu'à 1542 et peu après, le 14 février 1543, les marins bretons aidés de ceux de Barfleur avaient empêché les Anglais de s'emparer de Cherbourg. Depuis, nos marins semblent avoir renoncé aux grandes entreprises et s'être adonnés surtout à la guerre de course où les mouvements de leurs navires restèrent à peu près indépendants.

Lorsque commencent, le 18 juin 1548, les hostilités entre l'Angleterre et l'Ecosse que soutenait la France, ne disposant pas d'escadres véritables, le Gouverneur de Bretagne autorise le 10 août l'armement de navires pour la course. La guerre de course remontait au xv<sup>e</sup> siècle et même avant. On la considérait si bien comme opérations régulières et

que, sans parler des lettres de marque délivrées aux capitaines corsaires par le Gouverneur ou l'Amiral de France, une ordonnance de 1543 complétée par celle de 1584 avait établi la répartition des prises; l'armateur recevait 1/4, les *avitailleurs*, c'est-à-dire ceux qui fournissaient les armes, les vivres, les poudres, payaient les frais des croisières et des relâches, 3/8<sup>es</sup>; le reste allait à l'équipage; en outre, l'armateur payait sur sa part au Gouverneur 1/10<sup>e</sup> et parfois 1/10<sup>e</sup> à l'Amiral de France.

Aux derniers jours du mois de janvier 1549, d'après une lettre du Roi au capitaine François Breil de Bretagne, une entreprise contre les îles anglo-normandes avait été décidée. Dès le 24 février, le capitaine La Roche, frère de François Breil, avait conduit dans l'île de Chausey une troupe assez nombreuse. Embarqué avec le capitaine Poulain de la Garde, commandant des galères armées à Saint-Malo pour cette expédition, Breil s'était déjà emparé par surprise de l'île de Serq, située entre Jersey et Guernesey : « ils arrivèrent, dit *la Chronique de Jersey*, avec onze gallaires du roy de France qui posèrent à l'ancre à l'Épriquerie en l'île de Serq et y débarquèrent environ 400 hommes <sup>1</sup> ». Breil se fortifia dans l'île et au mois de juillet une expédition préparée au Havre et composée de galères et de douze navires « bien armés et équipés de soldats » lui apporta vivres et munitions. A l'aube du 31, dit *la Chronique de Jersey*, il attaqua, toujours avec le capitaine Poulain, une flotte anglaise dans la rade de Saint-Pierre, à Guernesey; mais, au débarquement, sa troupe trop faible fut repoussée et les galères françaises se retirèrent à Saint-Malo pour réparer leurs avaries. Au mois de septembre suivant, nouvelle tentative, cette fois sur Jersey, où Breil débarqua à Bouley-Bay mais fut repoussé

1. *Chroniques de Jersey*, dont l'auteur est inconnu, revues et corrigées d'après les manuscrits les plus complets par Abraham Mourant. Jersey, Ph. Fotte, 1858 (note de M. de Palys, *Le capitaine Breil de Bretagne*, p. 26). Voir ci-dessus la note 44 de la page 32.

par les milices de l'île immédiatement alertées. Il se maintint cependant à Serq puis, rappelé par le duc d'Etampes en 1551, fut remplacé par son frère le capitaine La Roche qui conserva le titre de capitaine de l'île de Serq jusqu'en 1553. L'île resta en notre possession jusqu'en 1558<sup>2</sup>.

Cependant Henri II avait travaillé sérieusement à restaurer sa marine. Ses ordonnances ébauchaient même le système de l'Inscription maritime appliquée réellement beaucoup plus tard.

En attendant que l'escadre royale du Ponant fût en état de prendre la mer, il décida que les navires privés devaient être entretenus à forfait par leurs capitaines, moyennant une allocation proportionnelle au tonnage et être prêts à appareiller au premier signal; ils étaient assujettis chaque trimestre à l'inspection d'un délégué de l'Amiral. A la même époque, des difficultés s'étant élevées au sujet de la protection des bateaux de pêche, une session extraordinaire des Etats s'ouvrit à Nantes le 27 mai 1555 pour les régler. Le droit de 20 sous par tonneau dont le produit était destiné à équiper le *convoi* de protection, avait été aboli le 17 janvier précédent; les Etats déclarent d'abord que le *convoi* devenait inutile, les navires bretons étant désormais suffisamment armés pour se défendre; toutefois, ils offrent d'équiper à leurs frais deux navires de 100 à 120 tonneaux et quatre gallions de 50 tonneaux; le Roi accepte en principe mais exige que les navires soient de plus fort tonnage, les capitaines présentés par les Etats étant à la nomination de l'Amiral de France. Ces navires protecteurs des bateaux de pêche étaient munis de 15 à 20 pièces d'artillerie; ils portaient 40 matelots armés chacun d'une arquebuse et d'une demi-pique; le profil de leur superstructure d'avant et d'arrière leur donnait l'allure de véritables navires de guerre<sup>3</sup>.

2. Comte de Palys, *Le Capitaine Breil de Bretagne*, pp. 26 à 37.

3. Beaucoup de ces détails sont empruntés à la remarquable *Histoire de la Marine française* de M. de la Roncière.

Malgré tout, nos marins semblent avoir perdu à cette époque l'amour des aventures lointaines; c'est ainsi qu'ils s'abstiennent de prendre part à l'expédition que Nicolas Durand de Villegagnon, vice-amiral de Bretagne, organisait sous les auspices de l'Amiral de Coligny pour fonder une colonie au Brésil. Le 2 mars 1555 Henri II lui avait offert les « roberges » de Brest et de Saint-Malo. Les « roberges » étaient des navires qui présentaient des aménagements particuliers; plus petites que les galères, d'une taille plus courte, par suite d'un virage plus facile avec une vélocité assez grande grâce à leurs vingt-six avirons, elles portaient des coulevrines accouplées à l'avant et à l'arrière sur des plates-formes d'un pied et demi de ravalement réunies par un pont volant jeté entre les deux gailards; cette disposition ne laissait guère de place pour les passagers. Or Villegagnon emmenait avec lui 600 hommes environ, gens de métier et laboureurs, non des proscrits; il était du reste catholique; la question religieuse ne pouvait donc être un obstacle pour les marins bretons. Quoiqu'il en soit, Villegagnon n'ayant pu constituer ses équipages, déclina l'offre royale et partit du Havre le 15 juillet 1555 avec seulement deux gros navires. C'est de Honfleur que partait une seconde expédition toujours pour le Brésil le 20 novembre 1556 sous le commandement de Philippe de Corguilleray<sup>4</sup>; cette fois l'expédition affecte une allure nettement protestante comme aussi celle qui quittait le Havre le 18 février 1561 à destination de la Floride sous le commandement de Jean Ribaut, un dieppois. Nos marins se désintéressèrent également de ces deux expéditions. Toutefois, un breton accompagnait Ribaut en qualité de volontaire; il s'appelait René de Goulaine de Laudonnière, était originaire des environs de Vieillevigne et sans doute protestant. C'est lui que choisit Charles IX, sur la recommandation de Coligny, pour diriger une quatrième tentative.

4. Voir ci-dessus, p. 33 note 45.

Laudonnière quitta le Havre le 22 avril 1564 à destination des côtes de Floride avec trois navires : l'*Isabeau*, de Honfleur, le *Petit-Breton* et le *Faucon*, montés en majorité par des Normands<sup>5</sup>. Ce dernier essai de colonisation ne réussit pas davantage. Laudonnière revint en France vers 1566; mal reçu à la Cour, il se retira dans sa maison. Il devait obscurément finir dans une rencontre des Réformés avec les Catholiques aux environs de Marennes (1569)<sup>6</sup>.

Quant aux entreprises assez vagues de Troilus de Mezgouez, marquis de la Roche, en Amérique, il suffira de les signaler sans insister davantage<sup>7</sup>.

Dès 1560, l'escadre royale de Brest était à peu près reconstituée; il s'agissait alors de secourir l'Écosse; elle put armer trois grands navires : l'*Henry*, l'*Hermine*, le *Léopard*, mais il fallut quand même recourir encore à l'armement privé; les armateurs bretons montrèrent peu d'empressement; cependant aux navires de l'escadre royale s'adjoignirent la *Réale* du Croisic, la *Biche* de Penmarch, le *Greffier* de Quimper, le *Saint-Jean* de Roscoff et la *Trinité* du même port. Mais quand tout fut prêt survint la mort de François II : les escadres furent décommandées. C'est à peu près la dernière fois que la flotte royale montre

5. De Calan, *La Bretagne et les Bretons au XVI<sup>e</sup> siècle*, p. 159.

6. Laudonnière publia une relation de ses voyages sous le titre : *Histoire notable de la Floride...*, etc.

7. Fort bien en cour et favorisé spécialement par Catherine de Médicis, Troilus de Mezgouez avait obtenu en 1568 l'érection à son profit de la Capitainerie de Morlaix. En 1577, il obtint une commission pour aller visiter les *Terres-neuves* et bientôt des Lettres royales le nommant « gouverneur et vice-roi des dites « *Terres-neuves et terres avoisinantes* » pour y fonder une colonie. Auparavant il voulut se rendre compte par lui-même et s'embarqua sur un navire qui emportait outre son équipage une cinquantaine de pauvres gens. Il les déposa dans une île des parages de Terre-neuve pour les reprendre au retour de son voyage d'exploration à la recherche de pays plus favorables sur les côtes de l'Acadie (Nouvelle Écosse); mais les vents contraires lui firent abandonner momentanément ses projets de colonisation; nouvelle tentative en 1584. C'est alors qu'il fut chargé de défendre Fougères et qu'il se fit prendre en 1589 par les cheveu-légers de Mercœur. Sorti sept années après des prisons de Nantes, il fut créé par lettres patentes d'Henri IV du 12 janvier 1598 Lieutenant général de *Terre-neuve, Labrador, Norembègue*, etc. Il tenta alors une nouvelle expédition qui échoua (*Biographie bretonne* Levot, t. II, Mémoires de Montmartin).

quelque activité; elle ne fera que dépérir désormais et il faudra dans les cas urgents armer des escadres de fortune. C'est ainsi que fut recrutée à Nantes la flotte confiée à Strozzi, après la paix de Fleix, pour aller secourir le prétendant dépossédé du trône de Portugal, Antoine de Crato. Cette flotte réunissait 64 voiles. Elle fut anéantie les 25-26 juillet 1582 à la bataille des Açores. Strozzi y trouva la mort après des prodiges de valeur.

La guerre de course s'était depuis longtemps révélée. D'autres pays, l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, la Hollande la pratiquaient. Pendant les guerres religieuses et la Ligue elle s'intensifia. Nos Bretons y firent preuve d'une remarquable audace. « Ces hardis marins, dit de Calan, n'étaient pas des va-nu-pieds. Nous pouvons nous former une idée de leur garde-robe par l'inventaire dressé après la mort de Guillaume Pépin le 21 février 1558. On y mentionne le contenu de son coffre : d'abord quatre casaques, l'une de camelot noir fourrée de panne noire estimée 20 sols, la seconde en taffetas noir doublée de futaine grise prisee 4 livres, la troisième en taffetas tamin doublée de futaine prisee 30 sols, enfin une quatrième de serge drapée bordée de velours et doublée de futaine; puis ce sont une paire de chausses rouges doublées de taffetas rouge prisee 4 livres; une grande robe, noire « à usage d'homme » bordée de velours et parementée de satin prisee 24 livres; une cape de drap noire bordée de velours par dehors et de satin par dedans prisee 15 livres; un manteau de drap tamin bordé de velours prisé 10 sols; enfin un collet de cuir de maroquin sans manches, bordé de velours prisé 70 sols »<sup>8</sup>.

Depuis longtemps, la Manche était devenue pour les marchands ennemis un vrai coupe-gorge. Dans ces parages, la course était menée par des Malouins : Julien Frotet, Guillaume Pépin de la Broussardière dont on vient

8. De Calan, *La Bretagne et les Bretons au XVI<sup>e</sup> siècle*, p. 192.

de lire un extrait de l'inventaire après son décès, et François Cosnier, capitaines de la *Jehannette*, du *Jacques*, du *Dauphin*.

Malgré l'escorte de navires armés, nos flottilles de pêche avaient beaucoup à souffrir des attaques des corsaires ennemis; en 1554 une division de 9 bateaux de pêche qui revenaient sous la protection de la *Brave* de Saint-Pol-de-Léon et de la *Brave* de l'île de Ré, fut attaquée et prise par des corsaires espagnols. En 1555, malgré la protection de la *Grande-Fantaisie* de Saint-Brieuc, 12 bateaux chargés de morue furent pris dans les ports de Terre-Neuve; le 15 août de la même année la *Grande-Françoise* de Saint-Malo ne put empêcher 48 de nos navires d'être capturés. La protection des bateaux de pêche était trop dispersée; il aurait fallu à Terre-Neuve surtout et dans la Manche et l'Océan des escadres volantes nombreuses et organisées. En 1557 riposte hardie des Malouins : Guillaume Pépin de la Broussardière, « le corsaire aux chausses rouges » avec le *Croissant*, la *Lancette*, le *Malheur* et le *Peti-Cerf*, devient la terreur des marins ennemis<sup>9</sup>.

Tous ces faits qui prouvent que, malgré les troubles, les marins bretons s'efforçaient de commercer, n'ont peut-être qu'un rapport indirect avec les guerres religieuses. Toutefois, trois vaisseaux malouins, le *Léon*, le *Montplaisir*, le *Crosne*, enlèvent à l'abordage au mois d'avril 1564 six navires de guerre anglais qui se dirigeaient vers Belle-Ile et le Croisic. Il est vrai que l'année précédente (août 1563) des corsaires malouins s'étaient fait prendre près de Dartmouth<sup>10</sup>.

Cette guerre de course fut une série de coups de main et de surprises, mais voici un fait important tout à l'honneur de nos marins. On sait que Montgomery n'ayant pu entrer à La Rochelle, s'était rabattu sur Belle-Ile dont il

9. Jouon des Longrais, *Jacques Cartier*, pp. 101, 103.

10. C'est en 1558 que les Anglais montrent contre nos côtes une singulière activité (voir p. 47).

s'était emparé. Là, il attendait le secours que quatre vaisseaux de guerre anglais partis de Jersey devaient lui apporter. Mais les marins de Roscoff en eurent avis; ils étaient catholiques en majorité alors que ceux du Croisic avaient pour la plupart adhéré à la Réforme. A la hâte, nos Roscovites réunissent toutes leurs forces et s'élancent bravement pour barrer la route aux Anglais. Le combat fut acharné; il dura un jour et demi; enfin la flotte anglaise abandonna la lutte et amena pavillon. Cette victoire coûta cher aux marins de Roscoff : 120 morts, 160 blessés (5 mai 1573) <sup>11</sup>.

Dès que la prise de Belle-Ile par Montgomery lui fut connue, Bouillé prit, en l'absence de Montpensier alors au camp devant La Rochelle, toutes les mesures nécessaires. La flotte royale étant très faible, il fallut encore faire appel aux armateurs bretons. Ceux-ci hésitaient et le 5 mai les bourgeois de Saint-Malo déclaraient qu'il leur était impossible de contribuer à l'armement de la flotte, que la plupart de leurs marins étaient absents, les uns à Terre-Neuve, les autres en Espagne, les autres au *Destroit parties de Levant* et qu'il en restait à peine de quoi pourvoir à la défense de la ville...; le 10 mai Bouillé annonce aux Malouins qu'il espère grouper dans le Morbihan, sous les ordres de son neveu M. de Racan, une flotte de trente-cinq navires bretons qui, jointe à la flotte normande et à l'armée navale du Roi, pourra faire un contingent de cent bons navires... Après beaucoup d'hésitations, les villes se décident à contribuer. Les bourgeois de Saint-Malo, dans leur réunion du 22 mai, mettent gratuitement à la disposition de Bouillé quatre navires à charge qu'on les indemnise des avaries qui pourront leur arriver; ce sont le *Charles*, le *Françoys*, le *Jacques*, la *Salamandre*. De leur côté, les Nantais arment quatre navires : la *Françoise*, la

11. Bibl. nat., m. f., 15557, f<sup>o</sup> 232.

*Lucrece*, la *Fleur de Lys* et l'*Espérance* »<sup>12</sup>. Voici, à titre d'exemple, les approvisionnements et l'armement de l'un de ces navires : « La *Lucrece* montée par 150 hommes embarque 200 livres de beurre, 100 livres de chandelle, une barrique de vin, un quintal et demi de pain par homme, une livre et demie de viande par homme et par jour, un millier de poudre, deux pièces de fonte sur roues, seize autres pièces d'artillerie »<sup>13</sup>.

Montgomery, comme l'on sait, n'attendit pas qu'on vint l'attaquer.

Le 17 septembre 1574, Montpensier avait repris Fontenay, en janvier 1575 Lusignan. Ces victoires successives resserraient de plus en plus La Rochelle, la citadelle du Protestantisme dans l'Ouest. En attendant, il était urgent de mettre un terme aux pirateries des corsaires rochelais qui faisaient grand tort au commerce breton. Le 1<sup>er</sup> mai 1575 les Malouins décident dans une assemblée générale d'équiper à cet effet six de leurs plus grands vaisseaux : le *François*, le *Charles*, l'*Espérance*, le *Lion*, la *Salamandre*, le *Corbin*<sup>14</sup>. « C'est au cours de cette croisière que l'*Espérance* ayant amariné un bâtiment suspect, on trouva à bord les deux principaux artisans des négociations du prince de Condé avec les Catholiques mécontents, Abraham et Moisonier. Ils avaient espéré se débarrasser de leurs papiers en les enfermant dans une boîte de fer-blanc et en la jetant à la mer; mais les pierres qui devaient la couler s'étant détachées, la boîte continuant de surnager attira l'attention de l'équipage malouin; quelques hommes à l'aide d'un canot allèrent saisir ces précieux et compromettants documents. Un des capitaines malouins, Etienne Chaton, fut récompensé par un brevet de capitaine pensionné de la marine royale de sa bravoure en cette occa-

12. De Calan, *La Bretagne et les Bretons au XVI<sup>e</sup> siècle*, pp. 284, 285.

13. *Id.*, p. 285.

14. Le P. Fournier, *Hydrographie*, 2<sup>e</sup> édit., p. 252.

sion » (29 août 1575)<sup>15</sup>. Les navires malouins ne purent cependant empêcher les Rochelais de tenter de s'emparer au mois d'octobre suivant des galères et de quelques vaisseaux ronds qui mouillaient à la Fosse de Nantes; leur tentative n'eut d'ailleurs pas de succès.

J'ai signalé en son temps (voir p. 139) le coup de main hardi de Lansac qui avec les galères royales, les vaisseaux de quelques villes de Bretagne appuyés de barques basquaises, réussit à franchir le pertuis breton malgré la difficulté des passes et détruisit en partie la flotte des Rochelais (septembre 1577)<sup>16</sup>.

Il ne faut point chercher dans les faits de la guerre de course uniquement la révélation de la lutte entre Protestants et Catholiques; il y entrait beaucoup moins de préoccupations confessionnelles que d'intérêt commercial; ainsi les Anglais pouvaient commercer à Morlaix, de même les Flamands et les Espagnols à Saint-Malo, toutefois à leurs risques et périls<sup>17</sup>.

De part et d'autre on devait respecter les barques de pêche et par une délibération du 7 mai 1591 le Conseil des bourgeois de Saint-Malo interdisait la course contre les pêcheurs rochelais; en fait on ne se gênait guère. Il est d'ailleurs souvent difficile de distinguer un corsaire d'un pirate à une époque où le droit international maritime ne recevait aucune application même sommaire à une certaine distance des côtes.

Si les corsaires rochelais s'emparent en quelques mois de 45 navires malouins, enlevant jusqu'à l'embouchure de la Loire la *Marguerite* du Morbihan, la *Javelle* de Nantes, la *Françoise* du Port-Blanc<sup>18</sup>, ceux de Saint-Malo arrêtent non seulement tous les navires suspects d'hérésie, mais

15. De Calan, *La Bretagne et les Bretons au XVI<sup>e</sup> siècle*, p. 287.

16. D'Aubigné, *Hist. Univ.*, t. V, pp. 262, 263.

17. A. de Barthélémy, *La Chambre du Conseil de la Sainte-Union de Morlaix*. Délibération du 29 septembre 1589, p. 12.

18. *Arch. de la Charente-Inférieure*, B. 174; *Arch. de Nantes*, E. 217, 220.

aussi des navires de Granville montés par des équipages catholiques, parce qu'ils leur faisaient concurrence sur les bancs de Terre-Neuve. En 1590, ils retiennent même la *Marguerite* de Paimpoul, alors que Paimpoul était soumis au prince de Dombes<sup>19</sup>.

Chrétien le Pappe, riche marchand de Roscoff, partisan du Roi de Navarre, fait la guerre sur mer contre les Espagnols catholiques, les Anglais protestants et même les Français des deux religions<sup>20</sup>. Les corsaires étaient assez nombreux dans cette région si l'on en juge par la réputation qu'ils s'étaient faite; ils avaient, dit un contemporain, « la tête pleine de vent et les bras faits en rames de navire »<sup>21</sup>. Saint-Malo leur donnait asile à l'occasion; son port était, disait-on, le refuge des marins qui commettaient « volleries et pilleries » sur les côtes de Bretagne<sup>22</sup>. Bertrand d'Argentré qualifiait Belle-Ile : « lieu propre pour retraits et clapiers des larrons et écumeurs de mer » (1582).

La comtesse de Montgomery voulut elle aussi prendre sa part de la guerre de course pour donner la chasse aux navires catholiques qui avaient empêché son mari de réussir à La Rochelle et à Belle-Ile et contrecarré partout ses desseins; elle avait armé un corsaire commandé par le s<sup>r</sup> de la Touche-Cobats et monté par des gentilshommes de Lamballe; après quelques tentatives infructueuses, le navire s'échoua près de Cherbourg (août 1577)<sup>23</sup>. On connaît l'aventure du baron de la Moussaye qui, au retour d'un voyage à Jersey, dut aborder avec le vicomte de Saint-Denoual et d'autres gentilshommes protestants au fort de la Latte... Les bourgeois de Saint-Malo donnèrent

19. A. de Barthélémy, *La Chambre du Conseil de la Sainte-Union de Morlaix*, p. 6.

20. *Histoire manuscrite de Roscoff*, par Pascal de Keramvayer; copie du XVIII<sup>e</sup> siècle conservée à la mairie de Roscoff.

21. *Discours sur le bruit que nous aurons la guerre à cause de la religion*, libelle attribué à l'évêque de Valence. Dupont, *Histoire du Cotentin*, t. III, p. 326.

22. Bibl. nat., m. f., 3306, f<sup>o</sup> 180.

23. D. Morice, *Preuves*, t. III, col. 1440.

permission de leur faire la course aux sieurs Bordelière et Bricourt qui armèrent deux pataches de chacune 100 hommes et prirent la mer le 27 mai 1590. Un troisième malouin, Jean Hacoul, sortit de son côté dans sa barque montée par 40 hommes, alla se poster entre Cézembre et la Latte et, donnant la chasse au bateau qui portait la Moussaye et sa suite, les força à se réfugier à Saint-Malo. Ils furent faits prisonniers, enfermés au château et rançonnés.

A l'autre extrémité de la province, Saint-Luc et René de Rieux, marquis de Sourdéac, prennent les navires d'un gentilhomme anglais Henri Philips (1591) et de nombreux bateaux appartenant à des marchands tenant le parti de Mercœur<sup>24</sup>.

Des aventuriers italiens écument la mer dans les mêmes parages. On peut citer entre autres Paul-Emile de Fiesque qui, fait prisonnier au siège de La Rochelle, suit le duc d'Anjou en Pologne; naturalisé en 1577 et nommé capitaine général des galères, il se conduit bientôt en véritable condottiere; avec Fouquet de Altoviti, il pille sans merci tous les bateaux marchands qu'il rencontre sur sa route, si bien qu'il faut lui faire donner la chasse par un autre aventurier Carlo Ucellini; il avait épousé une Bretonne, Prigente de Bellozac, qui possédait à Gorges la terre de la Sénardière où il alla finir tranquillement ses jours.

Michel le Fer, banni de Saint-Malo comme protestant, se réfugie à Granville et, muni d'une lettre de marque du Gouverneur, enlève les bateaux qui sortent de la ville qui lui est interdite<sup>25</sup>. En 1593, Thibaud de Boisgelin est pris entre Jersey et la côte par un corsaire huguenot et enfermé à Tombelaine; il dut payer 3.000 livres de rançon<sup>26</sup>.

24. N. Vallois, *Inventaire des Arrêts du Conseil d'Etat sous le règne de Henri IV*, t. II, Paris, 1893.

25. Des corsaires royalistes furent souvent armés par des Malouins que leurs compatriotes avaient chassés de la ville comme suspects; la guerre de course fut ainsi entretenue dans les parages de Saint-Malo.

26. G. de Rosmadec et la Seigneurie de Buhen-Lantic. *Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord*, p. 254 (1904).

A noter enfin les pirateries de la flottille de 8 à 10 petits navires armés par la Fontenelle<sup>27</sup> et commandés par le capitaine Orange qui pillait Pontcroix, pendant que les royalistes pillaient Pont-l'Abbé, Audierne, l'île Tudy.

Une des dernières opérations militaires où s'employa la marine bretonne est le siège du fort espagnol de Crozon. Pour en retarder la construction, la marine opéra en liaison avec la garnison de Brest : « des galères et flibots croisaient sans cesse dans le goulet et la rade afin d'y rendre impossible toute navigation »<sup>28</sup>. On sait que le fort fut enlevé d'assaut le 17 novembre 1594.

Le traité signé par Henri IV avec les Hollandais et Elisabeth est de 1596; il n'empêcha pas la guerre de course de continuer. En 1598, la *Colette* de Brest, la *Catherine* de Roscoff; en 1602, deux navires de Saint-Malo furent pris par les Anglais dont on évalue à cette époque à 1.500.000 écus les grandes « volleries ». Par représailles, plusieurs bourgades de Cornouaille et du Devon furent pillées<sup>29</sup>.

La piraterie dura plus longtemps encore; elle ne disparut dans la Manche et l'Atlantique que vers 1660; en Amérique et dans l'Océan Indien vers 1730 environ.

27. C'est la première fois que paraît dans le *texte* de cette étude le nom de la Fontenelle. Guy Eder de la Fontenelle est le plus grand brigand de l'époque. Ni protestant, ni catholique, plutôt ligueur que royaliste, il se montre dans toutes ses entreprises d'une grande cruauté. Je l'ai cependant mentionné dans la note 3 de la page 114 pour avoir apporté à M. de Rosmadec-Buhen en 1594 un exemplaire de la *Satire Menippée*. Ce n'était donc point un illettré. Son mariage avec une toute jeune fille dont il fit l'éducation prouve la délicatesse de ses sentiments intimes, en complet désaccord, du reste, avec ses actes de piraterie. Traités et trêves n'ont pour lui aucune valeur; il continue froidement ses pillages; ce qui n'empêche pas Saint-Luc de traiter avec lui au nom du Roi, lui promettant même de faire enregistrer au Parlement de Bretagne des lettres d'abolition et d'amnistie pour tout son passé (D. Morice, *Hist. de Bretagne, Preuves*, t. III, col. 1642). Il n'interrompt cependant pas ses méfaits; mêlé au complot de Biron (1601), il fut enfin saisi et écartelé à Paris en place de Grève. Sa tête fut envoyée à Rennes et exposée sur les murs de la ville à la porte Toussaints.

28. *Mémoires de la société d'Histoires de Bretagne*, 1937. Les combats pour Brest en 1594 p. 7. Henri Waquet.

29. M. Whitley, *The Firing of Arvenack*, p. 67; *The Spaniards*, pp. 292, 297 (1884). (Le revers d'Arvenack, Les Espagnols.)

L'édit de Nantes du 13 avril 1598 et le traité de Vervins du 2 mai sont les deux actes qui terminent les guerres civiles religieuses. La tempête s'apaisa peu à peu avec à peine quelques sursauts tardifs. Après tant d'années de guerre, Henri IV va enfin pouvoir gouverner et mettre de l'ordre dans son royaume aussi bien sur mer que sur terre. Malgré les dangers encore subsistants les navires de tous les pays reprendront bientôt leurs courses commerciales sur toutes les mers.

---

## CHAPITRE IX

### **État d'esprit, mœurs des Bretons et situation économique pendant et après les troubles religieux.**

#### **Conclusions.**

Après la Ligue, la Bretagne est ruinée : « Où les pauvres Bretons prendront-ils l'argent qu'ils m'ont promis », disait Henri IV moitié plaisant, moitié mélancolique, en cheminant aux premiers jours de mai 1598 de Nantes à Rennes. Le Roi traversait en ce moment le pays de landes, de bois et d'étangs qui s'étendait alors entre les deux villes<sup>1</sup>. On était au début du printemps; la lande bretonne toute dorée par les fleurs de ses ajoncs resplendissait sous une douce lumière. Mais le pays était inhabité. Les champs ne commençaient plus guère qu'aux abords des villes, des bourgs et des villages; beaucoup de terres étaient restées en friche; à quoi bon labourer, puisque depuis tant d'années la récolte à peine battue était la proie des pillards des deux partis ?

Sur les côtes, la guerre de course avait souvent entravé durement, comme on l'a vu dans le chapitre précédent, la petite pêche. La piraterie s'exerçait avec tant d'audace que l'amiral Coligny s'occupa dès 1571 de la réprimer, mais

1. « Les trois quarts de cette province étant en landes, pour une lieue qu'on fait entre les terres labourables, il faut au moins en faire quatre entre des terres désertes et désolées, excepté aux seules arrivées de la ville de Rennes où les terres sont assez bonnes... Lande longue de cinquante lieues qui s'étend des frontières de l'Anjou aux montagnes d'Arrée, habitée dans certaines coulées par quelques villages, mais assez rarement... Lande entre Rennes et Vannes... Lande du Mené entre les limites des évêchés de Saint-Malo, Saint-Brieuc et Vannes. Six lieues françaises dans ses plus petits diamètres et vingt-quatre de tour... L'expérience commune du pays fait remarquer qu'il ne faut qu'une mauvaise année pour ruiner la Bretagne et plus de dix pour la rétablir. » (Le Père Toussaint de Saint-Luc, *Histoire de Conan Mértadec*, Paris, 1664.)

sans aucun succès<sup>2</sup>. Cette petite pêche côtière avait autrefois enrichi la Cornouaille occidentale : la sardine *pressée* ou *fumée* était transportée à Saint-Malo, Nantes, La Rochelle, jusqu'à Saint-Sébastien<sup>3</sup>. Quant à la grande pêche de Terre-Neuve pour laquelle on armait à Bréhat, Saint-Pol, Roscoff, Saint-Brieuc, Saint-Malo, nous savons comme elle fut contrariée, malgré l'escorte de navires armés en guerre; beaucoup de bateaux qui la pratiquaient restèrent désarmés dans les ports.

A la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, par nécessité, beaucoup de gentilshommes font le commerce maritime : les Le Baud, de Guingamp, Jean de Kergus de Mezambets, de Morlaix, etc.; mais il ne se forma pas comme à Venise des familles de marchands nobles; leur fortune faite ou refaite, nos Bretons achetaient des charges judiciaires ou militaires et renonçaient au commerce par une déclaration à la juridiction royale.

Le succès de la Compagnie Rouennaise d'Afrique, qui avait organisé des comptoirs au Maroc, avait bien provoqué l'émulation des Malouins et, malgré les troubles, Thomas Porée, de Saint-Malo, affrétait à Rouen un navire, l'*Occasion*, en 1581, pour trafiquer aux Canaries; mais il faudra que le calme soit tout à fait rétabli pour inciter nos négociants et nos marins à reprendre confiance. Des marchands de Saint-Malo, de Vitré, de Laval fondent, le 13 novembre 1600, une société au capital de 80.000 écus pour commercer aux Molusques et même au Japon. Des pêcheries sont organisées sur les côtes d'Afrique l'année suivante par des marins de Saint-Malo; enfin on voit en 1604 un Vitréen, Mathurin Lemoyne de la Reboursière, demander un passeport pour envoyer un navire aux Canaries. La paix faisait lentement mais sûrement son œuvre.

2. Lettre du 7 novembre 1571. *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme*, t. V, p. 400. Voir ci-dessus, p. 114.

3. Arch. d'Ille-et-Vilaine, C. 3260.

Les paysans du Léon et de Cornouaille; éleveurs de ces chevaux sobres et durs si appréciés, avaient tellement été exploités par les gens de guerre des deux partis que la race avait presque entièrement disparu; il faudra de longues années de paix et une patience digne d'éloges pour la reconstituer.

Dans les villes, l'industrie des toiles et des draps occupait de nombreux ouvriers; mais après la Ligue, de la prospérité qui régnait à la fin du xv<sup>e</sup> siècle et pendant les trois premiers quarts du xvi<sup>e</sup>, il ne restait que le souvenir. Aussi longtemps que les guerres de religion épargnèrent la Bretagne, le commerce avait continué, prospéré même. On en a la preuve dans le relevé de la vente des toiles au pays de Vitré où le Registre de la *Confrérie des marchands d'outre-mer* nous donne de 1570 à 1575 une moyenne de 723.662 aunes vendues, de 1575 à 1580 une moyenne de 1.152.890 aunes, en 1586 1.345.400 aunes, en 1588 et 1589 ensemble 718.500. Le chiffre tombe en 1591 à 11.400 pour remonter à une moyenne de 204.150 de 1597 à 1600<sup>4</sup>. Lorsque la guerre s'étend dans le pays, les paysans ne cultivent plus le chanvre avec lequel on tissait les *canevas*, les tisserands ont arrêté leur navette, les marchands ne vendent ni n'exportent. Trente paroisses du Vitréais fabriquaient des toiles; on avait aussi celles de Tréguier et du Léon, celles de Pontivy, les *noyales* de Rennes, celles de Daoulas. Leur commerce périclita également. Est-il exact que les Rohan aient appelé des drapiers calvinistes de Montauban qu'on appela les *Calvin graissoux*? Si l'épithète est pittoresque, rien ne permet d'affirmer le fait.

4. « Les confrères de lad. confrérie voyant la dite frérie pauvre que ycelle par nos prédécesseurs avoit esté entretinse sur les fardeaux qui sortoient de ceste ville pour envoyer es pais estranges qui montoient grant nombre d'argent et que à présent à cause des guerres et l'injure des temps qui a passé et est encore par le présent, la plus grande partie des marchans confrères ont esté refugiez ailleurs qu'en ceste ville que a esté cause que lad. confrérie est demeurée pauvre sans recueillir que bien peu d'argent... » (Reg. de la confrérie des Marchands d'outre-mer, f<sup>o</sup> 309, R<sup>o</sup>. Arch. N.-D. de Vitré.)

Josselin compta longtemps, il est vrai, de nombreux drapiers, mais leur origine paraît mieux établie par le texte suivant de Bertrand d'Argentré qui assure qu'ils vinrent en Bretagne chassés de Normandie vers 1419 par les Anglais : « Ils furent libéralement accueillis ès villes, dit l'historien breton, pour faire comme nouvelles colonies. De là en Bretagne vinrent les drapiers qui apprirent au peuple à faire de bon drap, car auparavant l'usage n'y estoit ».

Par contre, la tentative de faire venir des vigneronns de Gascogne pour planter des cépages de choix fut arrêtée par les guerres de religion et jamais reprise. Enfin, les marchands hollandais luthériens quittèrent Nantes et ne revinrent qu'après l'Edit. Le commerce nantais se ressentit sérieusement de leur absence.

Malgré sa misère, la race demeure avec ses qualités et ses défauts. Presque rien n'est changé; il n'y a de plus isolées au milieu des paroisses catholiques, que quelques petites Eglises protestantes parmi lesquelles cinq ou six se réorganisent péniblement, lentement, faute de pasteurs; trois ou quatre restent longtemps en projet; d'autres périssent et finissent par disparaître.

Au xvr<sup>e</sup> siècle, on l'a vu, le clergé breton a beaucoup perdu de sa valeur évangélique, partant de son autorité. Cependant l'église est toujours fréquentée, les processions, les pardons, les histoires merveilleuses<sup>5</sup> ont le même succès. Mais la religion intérieure, la morale ont tellement souffert des guerres, des désordres, de la misère dans les

5. La légende de la cane de Montfort : « Il y a près la ville qu'on nomme Montfort une chose admirable; au mois de mai une cane sort de l'étang voisin et vient avec ses canetons dans l'église, fait le tour de l'autel et disparaît le reste de l'année. » (Barthélémy Chasseneux, *Commentaire latin sur les coutumes de France*, 1520.) Cette cane renfermait, dit-on, l'âme d'une jeune fille que le seigneur du lieu l'an 1386 avait violentée. D'Andelot, au dire de l'historien d'Argentré, aurait vu la cane entrer dans l'église. Il en parla à Louveau qui écrivit un opuscule : *La cane de Montfort* (Crevain, 276).

villes et les campagnes, que se sont développés avec une ardeur quasi sauvage tous les mauvais instincts.

Les gens de guerre ne furent pas les seuls à montrer tant de cruauté et d'acharnement. On se rappelle le soulèvement des campagnes de Vitré au moment du siège de la ville ; une fois déchaînée, la fureur paysanne ne connut plus de bornes et il fallut pour l'arrêter les décimer paroisse après paroisse à coups de canon ; les châteaux de Bois-Orcan, de Croyal, du Gué de Servon, près de Châteaugiron, etc., furent pillés.

En Basse-Bretagne ce fut une vraie jacquerie ; en 1589, à Tréguier, ne furent épargnées, comme on l'a vu plus haut (p. 186), ni les églises, ni les maisons des ecclésiastiques ; puis ce fut le sac de Carhaix en septembre 1590 ; là, ils massacrent une partie des habitants jusqu'à des prêtres, mettent le feu dans 22 maisons et profanent l'église Saint-Tremeur ; à leur retour offensif en novembre, des milliers furent tués par les troupes réglées ; mais ils s'attaquent surtout aux maisons des nobles à qui ils attribuent tous leurs maux ; ni royalistes, ni ligueurs, ils pillaient, massacraient sans distinction avec une frénésie toujours accrue. Ils débutent par le siège et le pillage du château de Kerouzeré, près de Saint-Pol-de-Léon ; vint ensuite le sac du château de Granec, d'autres maisons nobles et le massacre du château de Roscanou à cinq lieues de Quimper. Le châtelain, le baron Robert du Chastel de Kerlech, venait de se marier à Rennes ; il rentrait chez lui avec ses parents et ses invités quand survinrent les bandes paysannes ; elles brûlèrent le château après l'avoir pillé ; 90 personnes dont 60 gentilshommes furent massacrés<sup>6</sup>. « Le dessein des paysans, dit Dom Morice, était beaucoup moins de faire la guerre aux hérétiques que d'exterminer la noblesse ; ils en avaient fait le projet entre eux ; ... il ne

6. Moreau, *Histoire de la Ligue en Bretagne*, p. 108.

fallait que cela, disaient-ils, pour remettre tout le monde dans l'égalité qui doit se trouver entre les hommes »<sup>7</sup>.

\*  
\*\*

**La Réforme** déclare choses mortes les dévotions séculaires. D'un coup elle retourne aux Evangiles et aux Epîtres ou mieux à la Bible avec un mépris complet des traditions. Si leur ignorance ne permet guère aux artisans et paysans bretons de recourir aux textes, de les étudier, de les interpréter, aucun d'eux n'ignore comment et par qui le christianisme a été donné à l'Armorique. De génération en génération se sont transmis les récits miraculeux de la vie des vieux saints venus d'Irlande, apportant avec les vérités religieuses les bienfaits de la civilisation. A ces vérités restent bien mêlés quelques souvenirs païens, mais l'Eglise a vite compris la nécessité pour ce peuple naïf de matérialiser sa religion, d'humaniser ses croyances et elle a adapté patiemment, adroitement, les débris du polythéisme aux idées chrétiennes. Tout a fini par s'amalgamer dans des pratiques devenues depuis longtemps traditionnelles : telles sont les origines anciennes du sentiment religieux chez les Bretons.

Quand vinrent en Bretagne ses premiers missionnaires, le dogme calviniste était fixé. Les placards de 1560 et de 1590 en sont l'exposé à peu près fidèle, sinon complet ; y sont adroitement mêlées les expressions de « pardons », « d'amour du prochain », aux citations des Ecritures « vieil et nouveau Testaments », et prudemment laissées à l'écart les questions controversées : la présence réelle au sacrifice de la Messe<sup>8</sup>, la hiérarchie ecclésiastique, la pré-

7. *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 400.

8. Le fameux placard de 1534 réfutait en termes exprès la présence corporelle. Les placards bretons sont muets sur la question. On peut comparer les circonstances de temps et de lieu.

destination, surtout le culte de la Vierge et des saints, la vénération des reliques. Une seule vérité ressort clairement : Jésus-Christ a donné son sang pour sauver le monde ; cette vérité-là, catholiques et protestants l'acceptent sans discussion, mais ce qui pouvait éveiller les doutes ou blesser les consciences était habilement passé sous silence.

Qu'un artisan rennais ou d'ailleurs, d'esprit ouvert et curieux, — il s'en trouvait en ce temps-là comme aujourd'hui, — ait interrogé un ministre sur ces questions épineuses, quelle réponse en pouvait-il recevoir ? La présence réelle ? elle n'existe pas dans le sacrement ; seule est certaine la présence spirituelle ; pas d'autre explication, une affirmation nette, catégorique, puisque c'est un mystère<sup>9</sup>. Et notre homme de se dire : mystère pour mystère, pourquoi changer ? Sur l'autorité du Pape<sup>10</sup> et des prêtres, il avait pu se faire depuis longtemps une opinion en considérant les dissentiments dans les Eglises protestantes des pays limitrophes comme Poitiers<sup>11</sup> et l'anarchie qui, depuis la Réforme, désolait non seulement l'Allemagne, mais l'Angleterre toute voisine. Quant à la prédestination, les Réformés n'aimaient guère qu'on agitât cette question obscure. En tout cas, pour les gens simples, elle adjugeait aux Réformés seuls, d'office et sans effort, le salut éternel

9. « Il (Calvin) n'est pas comme les Suisses qui se fâchent quand on leur dit qu'il y a du miracle dans la Cène. Lui, au contraire, se fâche, quand on dit qu'il n'y en a point. Il ne cesse de répéter que le mystère de l'Eucharistie passe les sens. Il dit que ce mystère dépasse en sa hauteur la mesure de notre sens et tout ordre de nature, et que pour ce qu'il est céleste il ne peut être appréhendé (compris) que par foy » (art. 36 de la Confession de foi. *Institution chrétienne*). (*Histoire des variations*, p. 372.)

10. Capiton disait à Strasbourg : « Dieu me fait connaître le tort que nous avons fait à l'Eglise par le jugement précipité et la véhémence inconsidérée qui nous a fait rejeter le Pape. » (*Hist. des variations*, vol. 14, p. 178). « Ce qu'on gagna dans la Réforme en rejetant le Pape ecclésiastique fut de se donner un pape laïque » (p. 179). Ce pape fut Condé puis le Roi de Navarre, protecteurs des Eglises. Une curieuse proposition fut faite à la diète de Worms (1557) de nommer un pape protestant. Melancton disait que « la supériorité du Pape était un grand bien pour l'Eglise, qu'il la faudrait établir, si elle n'était pas établie ».

11. Lettre de Calvin aux fidèles de Poitiers dont l'Eglise à peine formée donna l'exemple du désordre (9 septembre 1555. Bibl. de Genève, 107).

que rien ne pouvait ravir à quiconque l'avait acquis au moyen de la simple justification par la foi. Et notre Breton de se demander : les brûleurs d'églises, les pillards, les massacreurs des pauvres gens, voilà donc les prédestinés ?

La sécheresse, la dureté de la doctrine n'offusquaient peut-être pas les Calvinistes convaincus : elle terrifiait les catholiques habitués à la mansuétude de leurs prêtres toujours disposés, hors des cas spéciaux, à l'indulgence et au pardon quand il y a repentir sincère. Calvin n'excuse que ses coreligionnaires; il les excuse toujours, et les pasteurs après lui, uniquement parce qu'ils ont adhéré à la foi nouvelle; les autres, il les maudit. Alors que l'Eglise catholique, dans l'Office du Vendredi Saint notamment, réserve une prière spéciale et solennelle pour les hérétiques, les schismatiques, même les Juifs bourreaux de Jésus, Calvin dans l'*Instruction pour la Cène* commence par excommunier sans recours tous ceux qui ne sont pas de sa religion<sup>12</sup>.

Mais la Messe ? un blasphème, une idolâtrie, répond le ministre. Pourtant, la Cène, votre messe à vous ? interroge l'artisan. Et la distinction entre le *spirituel* et le *réel*, car il s'agit toujours de la présence corporelle du Christ dans l'hostie, il n'arrive pas à la saisir malgré les explications savantes et abondantes du pasteur. Si la Messe, la Cène, sont aussi des mystères; notre Breton conclura encore : pourquoi changer ? Reste le culte de la Vierge, des saints, des reliques. Et voilà, en Bretagne le point sensible. Dans le monde des fidèles, tout ce qui tenait à la métaphysique, on le laissait aux disputes des docteurs, mais toucher aux saints vénérés depuis des siècles, imposés, pour ainsi dire,

12. Deuxième partie de l'Office du Vendredi Saint. Les *Grandes Prières* sont chantées après l'Evangile de la Passion par le prêtre debout du côté de l'Epître. C'est un des types très anciens des supplications qui avaient lieu dans les assemblées de l'Eglise primitive : *Oremus et pro hæreticis et schismaticis...*, etc.; *Oremus et pro perfidis Judæis...*, etc.

Et Calvin : « Que le ministre récitast l'Instruction de la Cène, conséquemment déclarast les promesses lesquelles nous sont laissées en icelle, ensemble qu'il en excommuniast tous ceux qui, par l'interdiction de nostre Seigneur, en sont excluz ». (*Institution chrétienne*, t. II.)

au clergé par les traditions, toucher à la Vierge dont le culte avait pris depuis le XI<sup>e</sup> siècle un développement inouï, c'était folie pure. Ce sentiment pour la Vierge, les saints, leurs reliques, cette vénération avaient pu devenir chez les gens du peuple prédominants et exclusifs, constituer peut-être, pour les âmes simples et ignorantes, l'essentiel de la religion, ils n'en étaient pas moins respectables, et c'était s'aliéner absolument l'esprit du peuple breton que d'en faire comme Calvin dans son « Traité des reliques » un objet de moquerie. Enfin, la mutilation des statues achevait de rendre les calvinistes odieux. Calvin et ses disciples ne comprirent jamais ce qu'il y a de profond dans cette communion de l'Eglise militante, celle des vivants, avec l'Eglise triomphante, celle des élus et des saints dans le ciel, ni ce qu'il y a de consolant dans les liens mystiques qui unissent les deux Eglises. En niant toute communication entre les vivants et les défunts, ils blessaient au plus profond l'âme intime d'un peuple dont le culte pour les morts, intégral, absolu, n'est égalé dans aucun autre pays.

Voilà pour le côté dogmatique et purement religieux chez les petites gens. Si quelques-uns comme ceux que j'ai trouvés à Genève, au Croisic, à Nantes, à Rennes, à Vitré et ailleurs, adhèrent en toute sincérité aux nouvelles doctrines, c'est qu'ils sont attirés par l'extrême simplification des pratiques, par l'extérieur austère des pasteurs comparé aux mœurs dissolues de certains prêtres et moines. par la conviction ardente des néophytes et le courage des martyrs, par l'enthousiasme qui se dégage des brochures de propagande répandues partout; et aussi par une sorte de flatterie à l'endroit des plus humbles que la nouvelle religion déclarait capables de se faire une opinion personnelle à l'examen des livres sacrés : ils se voyaient ainsi élevés au-dessus de la foule commune et du troupeau des fidèles; ils se croyaient investis d'un seul coup par l'illumination de la foi nouvelle d'une incontestable supériorité

sur leurs compatriotes restés papistes, sans parler de la facilité qu'ils trouvaient à s'accorder à eux-mêmes le pardon de leurs fautes sans l'aveu obligé au prêtre.

Pour les classes plus instruites de la société bretonne, il faut considérer la question d'autre manière, du moins y introduire des éléments nouveaux. Après la noblesse, c'est la bourgeoisie qui fut la plus atteinte par l'hérésie protestante. Les paysans s'y montrèrent partout réfractaires<sup>13</sup>.

Le bourgeois vivant de ses revenus n'existe point au XVI<sup>e</sup> siècle; mais on trouve le bourgeois laboureur, le bourgeois marchand, le bourgeois avocat et procureur, magistrat et financier. Tous ont fait des études plus ou moins complètes. Si les magistrats sont les plus instruits, il n'y en a guère qui n'aient voyagé en France, hors de France, même hors d'Europe<sup>14</sup>; ne croyez pas qu'ils aient couru le monde sans rien voir ni rien apprendre, ils sont au contraire très informés du mouvement des idées, principalement des idées religieuses qui occupent alors tous les esprits.

René Lecoq, bourgeois de Vitré et marchand exportateur, prend le temps entre deux voyages de suivre le sermon du carême de 1573 prêché à l'église Notre-Dame par Bertrand de Marillac, évêque de Rennes, et celui du carême de 1581 prêché par « frère Ollivier, docteur en théologie et Augustin »<sup>15</sup>. Il fait le résumé du second dans son Journal. Malgré certaines puérités dont ne sont pas exempts les meilleurs sermons de l'époque, les questions théologiques y sont traitées avec intelligence et sont résu-

13. « Le commun du peuple ne comprend ni les principes fondamentaux de la doctrine, ni les causes de tous nos débats et à la vue du développement de l'Évangile il témoigne à peu près l'intérêt que montre un bœuf à la vue de la porte neuve qu'on vient de mettre à son étable. » Écrit par Melancthon en 1545 et cité par Mgr Baudrillart, *L'Église catholique, la Renaissance, le Protestantisme*.

14. « Quant à celui qui a fait le tour du monde par terre en l'espace de 24 ans, c'est un enfant de Vitré en Bretagne nommé Malherbe. » (*Mémoires de Dup. Mornay*, XI, pp. 154, 156.)

15. On trouvera à l'Appendice le texte complet du résumé du sermon de 1581.

mées fidèlement par notre bourgeois bien au courant des doctrines de Calvin et qui connaît aussi Luther, Erasme, Zwingli, Marlora. Son Journal nous donne encore la bulle du Grand Jubilé de 1560 qui fut publiée dans tout le diocèse au mois de novembre, enfin des lettres adressées par lui à Marie de Gennes, sa belle-sœur, et à René Chevalerie, important personnage de la ville, qui avaient tous deux embrassé le calvinisme et dans lesquelles il parle presque uniquement de religion<sup>16</sup>. Tout cela indique l'importance qu'avait prise dans la vie des gens instruits les questions de controverse religieuse.

Il n'est pas jusqu'au bon notaire Pichart pourtant plutôt sceptique qui ne donne son avis sur les placards de 1590. L'auteur, dit-il, « est semblable à l'oiseau rapporté par la Fable, lequel voulant aller aux nopces et lui semblant n'être assez brave, il se dépouille de ses plumes et de tous les autres oiseaux il en prend et choisit une, la plus belle à sa fantaisie, qu'il leur desrobe et s'en voit<sup>17</sup> et accomode et se présentant aux nopces, il étoit fort brave et glorieux aux despens d'aultruy, tellement que ung chascun l'admiroit; mais voici le malheur : chascun oyseau reconnoit sa plume la prend et oste au larron tellement que à la parfin, il demeure nud et honteux. Ainsy en est-il de ce libelle ; car remettant les sentences et passages aux Auteurs qui les ont rapportez, elles se y trouvent très bien, mais de la forme qu'elles sont ainsy ensemble, il se trouvera beaucoup de confusion<sup>18</sup> ».

Nos bourgeois sont donc très avertis. Ces marchands Vitréens, Rennais, Malouins, Nantais, Morlaisiens n'oublent pas au cours de leurs voyages d'affaires de visiter les librairies et d'y acheter tous ces livres que nous a conservés la bibliothèque de Vitré notamment; on trouve là trente ouvrages sortis des presses de Cologne, des livres

16. F<sup>os</sup> 103 à 108 du manuscrit N. A. F. 1723.

17. Vêt, vêtir.

18. D. Morice, *Preuves*, t. III.

édités à Mayence, à Francfort, à Bâle, à Genève ; nos marchands en rapportent avec les œuvres d'Erasmus, la Bible de Calvin suivie des psaumes de David rimés par Clément Marot, les œuvres de Théod. de Bèze, de Jean Crespin et son *Histoire des martyrs*, *l'Institution de la religion chrétienne...*, etc., etc. Au retour par Lyon, ils achèteront les œuvres de Robert et Henri Estienne, la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, les ouvrages d'Ignace de Loyola... Ceux qui vont en Espagne, et ils sont nombreux, y font aussi ample provision de volumes<sup>19</sup>. Il y avait bien des imprimeries en Bretagne et des presses fonctionnaient à Rennes, à Nantes, à Morlaix, à Cuburien, à Vannes, mais les libraires font plutôt venir leurs livres du dehors et aussi les particuliers ; en 1583, Jehan le Louarn, de Morlaix, fait venir des livres de chez Robert le Fizelier, à Paris<sup>20</sup> ; Guillaume Brunel, le libraire de Vannes, est le correspondant de Kerver, un imprimeur parisien venu de Coblenz ; Bernard de Leau, imprimeur de Paris, avait une succursale à Morlaix, sur le pont Bourret en 1549<sup>21</sup>.

Parmi ces bourgeois instruits, grands voyageurs, curieux de tout, certains, mais ce ne fut pas la majorité, adoptèrent les nouvelles doctrines ; ils en avaient été touchés d'abord par leurs fréquentations avec les luthériens des Pays-Bas, de Hollande, d'Allemagne où ils commerçaient, puis par les prédications enflammées, souvent éloquentes, des ministres entendus à Poitiers, Angers et ailleurs et aussi par la lecture et l'examen des ouvrages célèbres comme la Bible dont les traductions françaises pullulaient, comme *l'Institution chrétienne* et les innombrables brochures de propagande qui appuyaient le fondement surtout livresque de la doctrine. Le fond secret de rationalisme qui

19. Avec les Vitréens chez les imprimeurs Flamands, Hollandais, Rhénans, E. Frain, Lécuyer, 1913.

20. Arch. du Finistère, E. 739.

21. Lepreux, *Gallia typographica. Bretagne.*

gît en notre tempérament national trouvait là un aliment à leur curiosité et à leur besoin d'investigation et de preuves. Exception faite pour quelques-uns tenant par leurs fonctions au seigneur local devenu calviniste, leur évolution fut en général sincère et en dehors de tout intérêt matériel.

Pour les magistrats, nous avons la bonne fortune de posséder un écrivain très représentatif des idées de son temps : Noël du Fail, conseiller au Présidial, puis au Parlement. Son instruction commence à l'école de Vern qui dépendait et était sous la surveillance de l'abbaye de Saint-Melaine, à Rennes, dont Michel du Fail, recteur de Brécé et de Vern, son frère aîné, était prier. Sa jeunesse est assez mouvementée. Au collège du Plessis où il avait été envoyé, il mène la vie bruyante et libre des écoliers du temps. Sans doute trouva-t-il le temps de travailler, mais les bombances autant que les études durent rapidement vider sa bourse, car on le trouve servant comme simple soldat dans les compagnies de gens de pied qui prennent part à la bataille de Cerisoles. Je ne crois pas que les mœurs dissolues du clergé italien l'aient beaucoup frappé; il ne vit l'Italie qu'en passant. Mais bientôt au bout de ses « finances et finesses », pour vivre et continuer sa route à son retour, il est obligé de donner des leçons de grammaire dans les villes qu'il traverse, peut-être même de mendier. Une fois réinstallé en France, il reprend ses études de droit. Il se trouve à Poitiers en 1545, au moment où les nouvelles idées religieuses commençaient à s'y répandre<sup>22</sup>. En 1546, il suit à Bourges les leçons d'Eginaire Baron et de Le Duaren, deux compatriotes<sup>23</sup>. Il arrive enfin à Rennes vers 1548. Après un stage d'avocat à la Cour, il entre en 1553 au Présidial qui venait d'être créé par l'Edit de mars 1551<sup>24</sup>.

22. *Baliverneries*, II, 281.

23. *Propos rustiques*, X, p. 83.

24. Il entra au Parlement le 21 février 1572, c'est-à-dire deux ans après l'épuration, dans la catégorie des « non originaires », des conseillers français, bien qu'il fût Breton très authentique.

Les *Propos rustiques* avaient déjà paru à Lyon en 1547 et l'année suivante les *Baliverneries*. Ces deux ouvrages sont des tableaux de la vie rustique ; on y parle peu de religion, et quand presque 40 ans après, paraissent les *Contes et discours d'Eutrapel*<sup>25</sup>, les questions dogmatiques ont perdu de leur acuité et sont dominées par des idées purement politiques. Aussi du Fail ne s'engage-t-il qu'avec prudence sur le terrain du protestantisme. Sa formation est catholique, mais son esprit s'est alimenté aux sources de l'humanisme et il suit comme tous les lettrés du temps, avec une particulière indépendance, l'évolution du Calvinisme français. En apparence, ses opinions en la matière sont assez contradictoires ; en réalité, elles sont d'une sage circonspection. Dans les *Contes d'Eutrapel*, Polygame dit bien que Jésus-Christ est « seul moyennneur » entre Dieu et les hommes et, avec saint Paul, qu'« il faut qu'il y ait des hérésies » ; dans l'édition de 1586, du Fail se demande bien aussi qui nous renseignera sur ce qui est hérétique et orthodoxe, mais nul doute, s'il avait poussé plus loin son discours, qu'il eût répondu comme Montaigne : « Ce n'est pas l'estude de tout le monde, c'est l'estude des personnes qui y sont vouées, que Dieu y appelle »<sup>26</sup>. L'interprétation des Ecritures doit donc être réservée aux prêtres et aux clercs. Quant à la discipline, « il y avait, dit Bossuet, plusieurs siècles qu'on en désirait la réformation ». C'est la première phrase de l'*Histoire des variations*<sup>27</sup>. Du Fail manifeste nettement ce désir : Après avoir amplement critiqué la conduite des moines « dévorateurs des péchés du peuple » et narré savoureusement maintes anecdotes scandaleuses<sup>28</sup>, s'être largement gaussé d'Armel Augier, le curé de Saint-Erblon, s'en

25. 1585.

26. *Essais*, t. I, chap. LVI. Les deux premiers livres des *Essais* sont de 1580. Du Fail les connaissait certainement.

27. *Histoire des Variations*, édit. Lachat, t. XIV, p. 8.

28. *Propos rustiques*, chap. V.

allant boire tout son saoul à l'auberge de Noyal-sur-Seiche avec cet ivrogne de Robin<sup>29</sup>, d'un autre ecclésiastique, messire Jean, « fraiz et possible amoureux », il n'hésite pas à proposer des réformes sérieuses et hardies. D'accord avec Charles Desmoulins<sup>30</sup> et beaucoup d'autres qui n'étaient pas des Réformés, il est partisan de faire du clergé un corps de fonctionnaires et de saisir au profit de l'Etat le temporel ecclésiastique, « sans toutes fois se despartir de l'amitié, filiation et bienveillance de Nostre Saint-Père ». Pour éviter la « paillardise des gens d'Eglise », il avance que « le meilleur moyen seroit de les marier ». Le clergé, d'après lui, doit faire trois parts de ses biens dont « l'une reviendra aux pauvres, l'autre aux pasteurs, la troisième servira à entretenir les bâtiments de leurs églises, des hospitaux, et de leurs maisons »<sup>31</sup>. Il se moque doucement de la piété naïve du temps et de la « teste bieu » devant laquelle la procession à Rennes « s'arrestoit à y encenser »<sup>32</sup>. Mais « tout cela soit dict sans offenser les lois et les décrets et ordonnances de la Sainte Eglise catholique en laquelle s'il y a quelques vices ou erreurs, n'est-elle toujours l'Eglise. Si ma mère est p..., disoit Marillac évêque de Rennes à ce propos, encore est-ce ma mère<sup>33</sup> ». Et parlant de la réformation de l'Eglise catholique, il ajoute par la voix de

29. *Eutrapel*, II, chap. XX, 137, 144.

30. Consultation de 1553.

31. Par un curieux arrêt du 17 août 1563, le Présidial où siégeait du Fail ordonna que par tout son ressort « la quartie partie des dixmes » fût versée aux trésoriers des paroisses pour être distribuée aux indigents. Le Parlement cassa l'arrêt en faisant défense aux Présidiaux de « promulguer à l'avenir de telles ordonnances générales ».

32. Au-dessus de la boutique de l'apothicaire Foureau au « petit bout de cohue » (le haut de la rue de l'Horloge actuelle) « un bust de bois de forme gigantesque d'énorme aspect et comme elle est creuse par dedans on lui fait mouvoir la mâchoire d'en bas et les deux yeux gros comme boulet de pièce de campagne, ce qu'on faisait jadis tandis que la procession de la Feste-Dieu passoit par là et s'arrestoit à y encenser. » « On l'appelloit la Teste bieu ».

33. « Il faut considérer le presche à part et le prescheur, à part », dit Montaigne (L. II, chap. XXI).

Polygame : « à laquelle (Eglise) les souverains magistrats (le Pape et les évêques) doivent rendre sa chasteté s'ils veulent [se] conserver en la crainte de Dieu et amitié de leurs subjects, afin de clore le bec à ceux qui disent qu'ils reviendront à l'Eglise quand elle sera nettoyée et repurgée comme font les citoyens en leur ville quand la peste en est hors : ce qui ne fut onc en ceste esglise visible et militante »<sup>34</sup>. Ce disant, du Fail s'accorde avec un grand nombre de catholiques de son temps qui sentaient la nécessité d'un renouvellement de l'Eglise « dans ses membres et dans son chef ». Il le reconnaît sans aigreur, avec respect; il sait que se séparer d'elle par le schisme, ce serait s'isoler, qu'il faut demeurer dans son sein pour la réformer. Comme c'est un esprit libre, il n'hésite pas à invoquer l'autorité d'un huguenot de marque, du Plessis-Mornay, contre les athées<sup>35</sup>, sachant bien pourtant qu'il se verra à cette occasion traiter par certains d'hérétique. N'a-t-il pas déjà dit en parlant des bénéficiers ecclésiastiques : « Si vous leur parlez de rendre la troisième partie du revenu de leurs bénéfices aux pauvres des paroisses où sont leurs biens suyvnt les décrets et saints conciles et que par ce moyen tout ira bien, *vous vous voirez appelé huguenot* et leur ennemi mortel ». Du Fail ne touche qu'avec précaution aux questions du dogme : il les effleure à peine dans ce passage où il conseille de garder simplement « ... la foy et espérance, sans nous entortiller en tant de faux et trompeurs discours forgez en nostre cerveau ja prévenu et occupé par la malice du diable qui essaie à toute heure nous retirer hors le troupeau et église de Dieu, nous faisant entrer en longues et curieuses demandes pour quoy il permettoit la cheute et péché d'Adam et autres, lesquelles il faut réserver à l'inscrutable (impénétrable; qui ne peut être compris) conseil et providence de Sa Majesté, comme

34. *Eutrapel*, II, 122, 123.

35. *Id.*, 227, 228.

très bien l'a dit saint Paul et après saint Augustin, et se contenter que ceste dispute de prédestination implique en soy et nourrit plusieurs contradictions lesquelles bien prises et entendues ne le sont aucunement : comme si quelqu'un disoit : puisqu'il est prédestiné que je dois avoir des enfans, je n'ay que faire me marier » ; « mettons en prison ces hautes et profondes mais bien lourdes et sottes cogitations et disputes »<sup>36</sup>.

Tout lui recommandait d'ailleurs la discrétion, ses liens de famille et de parenté, ses fonctions de magistrat, ses relations.

Il avait épousé Jeanne Perrault, fille de Jean et de Jeanne Gougeon, de la famille des Gougeon d'Artoys, presque entièrement protestante<sup>37</sup>. Par son mariage, il devenait voisin et vassal de François de Montbourcher, sieur du Bordage; depuis longtemps il était en relations avec la famille des Montgommery qui possédait près de Château-Letard où il était né la seigneurie de Bourgbarré dont son frère Eustache du Fail était procureur fiscal. Mais n'oublions pas que les familles étaient très divisées à cette époque par les questions religieuses et que du Fail avait été élevé par Michel, son frère aîné, un prêtre instruit, dont il n'oublia certainement ni les leçons ni les enseignements.

Au Présidial, au Parlement, il choisit librement ses amitiés. On sait que les compagnies judiciaires bretonnes furent, au début, sérieusement atteintes par l'hérésie. Gilles Becdelièvre, sieur de Buris, entre autres, collègue de du Fail au Présidial et son ami, passa longtemps pour un

36. *Eutrapel*, II, 231.

37. Philippe Perrault partit en 1568 à l'armée de Condé avec Gilles de Cacé, sr des Boischaux, et Gilles Ratton, sr de la Ville-Auffray (Arch. municip. de Rennes, liasse 29). Un des neveux de du Fail, Antoine, fils aîné de François, fut « homme d'armes de la compagnie du feu sr d'Acigné », c'est-à-dire de François d'Acigné, sieur de Montéjean, qui fit la campagne de 1562-1563 avec Montgommery, celle de 1568-1569 avec d'Andelot et fut tué à Jarnac 1569 (Lettres patentes du 24 août 1588. De la Borderie, *Revue de Bretagne et de Vendée*, décembre 1874).

protestant avéré. Si parmi les conseillers du Présidial, il a des amis certainement protestants, il est très lié avec l'avocat du Roi Pépin de la Barbaye et surtout avec Bertrand d'Argentré, l'historien, son président, qui est du parti catholique et même du parti ligueur, comme Jean de Langle. Du Fail appartient donc, sans se compromettre, à la partie du Parlement la plus tolérante. Quand après sa villégiature annuelle à Château-Letard ou à la Hérissaye, rentré à Rennes dans son logis du *Puits du Mesnil*, près du « bout de cohue », il y reçoit ses amis, on trouve chez lui des gens de toute opinion politique et religieuse, surtout des hommes de loi et des magistrats qui forment la partie la plus éclairée de la population rennaise. Citons au hasard : Nicolas Bernard, procureur au Parlement, son voisin de Saint-Erblon, l'avocat de la Garrolaye, « homme de grande littérature et expérience », qui figurait avec son frère sur la liste des suspects de 1589, Jules de Guersans, avocat, qui arrivait de Poitiers, où il avait fait imprimer une tragédie de *Panthée* sous le nom de M<sup>me</sup> des Roches et était aussi l'auteur d'une tragédie de *Thobie* et de *Bergeries* à six personnages, Pierre Mahé, avocat à la Cour, auteur de deux sonnets publiés dans les « Arrêts », René du Han sieur de Launay, conseiller au Parlement, dont la charge avait été supprimée en 1570, mais qui était resté en fonctions..., etc., etc... J'aime à penser que, dans leurs entretiens, tout ce qui pouvait diviser ces amis était écarté soigneusement et qu'au lieu de discuter de la prédestination ils se récréaient bien davantage à entendre quelque bonne histoire racontée par du Fail, ou à écouter Mabile chanter « avec tant de force expressive en s'accompagnant de la viole, un lai de Tristan le Léonois ou une ode de ce grand poète Ronsard ». L'argument qu'on a tiré en faveur du protestantisme de du Fail de la protection que lui accorda Louis de Rohan, à qui il dédia en 1579 son recueil des « Arrêts », vient d'une confusion qui s'est

établie entre les Rohan-Gié et les Rohan-Guemené. Les premiers adhèrent à la Réforme, les seconds restèrent catholiques. Louis de Rohan-Guemené, qu'on appelait Louis l'Aveugle, se retira au château du Verger en Anjou où il donna une large hospitalité aux catholiques : « Henri IV l'honorait de sa bienveillance. Mercœur de son côté lui marquait les dispositions les plus favorables ; il lui accorda mainlevée de ses revenus et sauvegarde pour sa personne et ses biens », après avoir d'ailleurs envahi ses fiefs, « parce que catholique rallié au roi huguenot ». Voilà qui expliquerait plutôt le choix de du Fail, lui-même royaliste convaincu<sup>38</sup>.

Plusieurs siècles avaient si profondément imprégné ce pays de catholicisme que la religion était devenue une partie intégrante de la vie elle-même. La paroisse bretonne du xvi<sup>e</sup> siècle n'est pas seulement une unité religieuse, c'est une entité à la fois politique et religieuse où les deux éléments sont inséparables l'un de l'autre : l'élément religieux, le « *Recteur* », l'élément politique, le « *Général* », c'est-à-dire l'ensemble, la généralité des paroissiens. Les agglomérations urbaines seules possèdent deux corps délibérants, l'un appelé *Communauté de ville*, lequel s'occupe des affaires civiles, l'autre appelé le *Général* qui s'occupe des choses du culte comme nos fabriques ou nos conseils paroissiaux actuels ; mais les campagnes sont administrées uniquement par le *Général* de la paroisse et c'est dans l'exercice de cette administration par une assemblée à la fois cultuelle et municipale qu'on saisit surtout la pénétration de l'idée religieuse. Le *Général* se réunit le dimanche dans l'église ou sous le porche. Au jour fixé, une grande fête généralement, le trésorier en charge rend

38. Ambroise Paré avait soigné Louis de Rohan de la petite vérole, mais n'avait pu empêcher le mal de se porter sur les yeux (Ambroise Paré, *Œuvres complètes*, 1585, p. 738).

Hervé du Halgouët, *Le Calvinisme et la Ligue dans les possessions de Rohan en Bretagne*, 1922.

ses comptes de recettes et de dépenses. Il perçoit les revenus des fondations, des obits, des biens patrimoniaux, solde les dépenses, suit les procès, rend compte des offrandes, dons, oblations en argent ou en nature, rétribue les employés de l'église, les prédicateurs du carême, les chantres..., etc. Voilà pour le religieux. Au civil, le *Général* des paroisses rurales répartit les impôts, veille qu'à leur passage les gens de guerre pillent le moins possible, contrôle les écoles ; sur la côte, il surveille les gardes-côtes, la récolte du goémon, les épaves des navires naufragés. C'est un honneur d'être trésorier de la paroisse ; c'est aussi une charge souvent très lourde, surtout à l'époque des troubles.

Le Recteur ou curé-résident — le curé *primitif* est un bénéficiaire qu'on ne voit guère — baptise, marie, enterre, prêche et administre les sacrements, fait au besoin l'école quand la paroisse ne peut payer un *magister scolæ*, vit au milieu des paysans et quand il est zélé et de bonnes mœurs, il rend de grands services à ses paroissiens. A côté de ses obligations religieuses, il doit lire en chaire, au prône de la grand'messe, les Edits et Ordonnances du Roi et les expliquer, faire connaître les impôts, leur répartition, avertir du jour de l'arrivée des collecteurs, donner avis des ordonnances du Parlement, du Présidial, de la Sénéchaussée pour la recherche des criminels ; il annonce les ventes, les locations, jusqu'aux objets perdus ; il publie les décès et les mariages. Le Recteur perçoit les droits fixés pour les cérémonies particulières<sup>39</sup>, baptêmes, mariages, obsèques, qui servent à payer le luminaire, les tentures, les menus frais, n'augmentant que bien peu sa maigre portion congrue. La partie la plus importante de son admi-

39. Droit de mariage 3 sols quand les deux mariés possèdent (sur leur simple déclaration) 50 l. de meubles ou plus, au dessous 2 s. ; même droit pour l'extrême-onction. En chaque fête de Pâques 5 deniers pour chacun qui reçoit le *corpus Domini* (arrêt de du Fail non daté entre un arrêt du 26 avril et un arrêt du 30 avril 1561). Les pauvres ne payaient aucun droit.

nistration, celle qui tient le plus à la fois du religieux et du civil, est la rédaction sur le registre paroissial des actes de naissance, de mariage et de décès<sup>40</sup>. Bien souvent, en rédigeant l'acte, le Recteur note un grave événement, siège, bataille, mauvaises récoltes, prix du blé et du vin, contagions, etc... Les ministres calvinistes tinrent aussi les registres des naissances, mariages, décès de leurs coreligionnaires. On y voit que les prénoms des enfants étaient pris de préférence aux personnages de l'Ancien Testament : Daniel, Elie, Gédéon, Isaac, Judith, Esther, Suzanne... C'est à peu près leur seule particularité<sup>41</sup>.

Les contemporains ne pouvaient se rendre compte de cette pénétration de la vie civile par la religion pas plus qu'ils n'analysaient, pour la plupart, l'impression par eux ressentie aux cérémonies des grandes fêtes où ils se rendaient par la « rote messière » des fermes les plus éloignées, dans toutes les saisons et par tous les temps. Naïfs et impressionnables sous une apparente rudesse, de la race la plus imaginative qui soit, ils se laissaient pénétrer par la pompe si simple qu'elle fût des offices; ils se laissaient envahir au chant des cantiques et des proses latines par une douce rêverie qui les arrachait pour un moment à leur existence de misère et les ravissait en un sentiment intense et profond. Vaguement aussi ils comprenaient que

40. On ignore trop que la Bretagne, traitée par d'Aubigné et d'autres historiens de retardataire, devança beaucoup de provinces dans l'usage de ces registres paroissiaux dits de « catholicité ». Au Synode tenu à La Roche-Bernard le 6 juin 1403, Henri le Barbu, évêque de Nantes, prescrivit aux curés de son diocèse de tenir un registre des baptêmes, devançant d'un siècle et demi l'Ordonnance de Villers-Cotterets qui est de 1539. Les ordres de l'évêque furent sans doute mal exécutés ou les registres sont perdus, mais nous avons — je les cite à titre d'exemples — : les registres de baptêmes de Roz-Landrieux (Ev. de Dol) de 1461, de Beignon (Ev. de Saint-Malo) de 1502, ceux de la Trinité-Porhoët (même diocèse) de 1507, Saint-Léry 1520, Rieux (diocèse de Vannes) 1523, Le Faouët (Cornouaille) 1535, Brehan-Loudéac (Saint-Brieuc) 1536, etc. La publication des registres paroissiaux de Bretagne commencée par P. P. Jallobert et continuée par M. du Guerny sera, une fois terminée, d'un grand secours aux historiens.

41. Cependant, de temps à autre, quelques réflexions aigres-douces à noter : au registre de Morlaix, baptême d'un enfant des Trogoff, on lit « les papistes en grondèrent ». (Communiqué par M. Le Guennec.)

cette religion pratiquée en des rites invariables par l'universalité du peuple était le lien le plus fort, le plus solide de la race bretonne, diverse, on peut le dire, d'une paroisse à l'autre<sup>42</sup>. La religion nouvelle qui supprimait avec les statues de la Vierge et des saints, les processions, les pardons, tout le cérémonial religieux, leur semblait, dans la nudité de ses temples, un sacrilège. On comprend que cette formation religieuse qui remontait aux temps légendaires, ces habitudes immuables et aussi l'incuriosité si caractéristique des gens de la campagne, éloignèrent les classes paysannes des nouvelles doctrines. Les artisans des villes étaient plus à même de s'y intéresser et malgré la tutelle des confréries religieuses, de s'informer de ces nouveautés dans leur contact journalier avec la bourgeoisie protestante et avec les pasteurs qu'ils trouvaient sur place et dont ils comparaient naturellement le zèle et l'ardeur avec l'inertie ou l'insuffisance du clergé catholique ; un assez grand nombre abjura donc la foi traditionnelle, surtout au début — nous en avons trouvé même qui s'étaient expatriés à Genève — mais, à la différence des bourgeois, peu persévérèrent.

Malheureusement, les idées et les pratiques religieuses ne purent enrayer la dépravation des mœurs, surtout l'ivrognerie. On en trouve des traces jusque dans les registres paroissiaux<sup>43</sup> et il n'y a pas que les petites gens à s'y livrer. Le bon ligueur Moreau, un contemporain, fait ce portrait des nobles de son temps : « les nobles, dit-il, ornaient leur langage de tous les genres de blasphèmes et

42. La longue domination romaine avait pu donner l'idée d'une civilisation occidentale et cette idée avait été maintenue tout le moyen âge grâce à la suprématie spirituelle de la papauté, mais la Réforme, en brisant l'unité religieuse du monde chrétien, porta un coup mortel à l'espoir d'une civilisation commune.

43. On lit en marge du registre « baptistaire » de Saint-Patern, au diocèse de Vannes : « Dieu doint la grâce aux compères d'être bons compagnons et aux assistants de boire d'autant, Amen » (février 1559). — « Je pry Dieu que les compaires soient bien yvres » (novembre 1559). — « Vive les bons compaignons, Il fault bouaire » (octobre 1562). — « Temoingn que les compères beurt bien et les comères auxi » (novembre 1562), etc., etc.

s'adonnaient à l'ivrognerie; lorsqu'ils s'entrehantaient aux villes et bourgs, il fallait faire état de tant boire que toute la compagnie en partie demeuraient sur le carreau comme bêtes brutes; on réputait comme habile homme qui mettoit un autre par terre à coup de verres ». Du Fail n'est pas plus tendre; il dit les nobles ignorants, casaniers, cérémonieux, brutaux ou cruels, processifs à l'excès. Sans doute s'agit-il de petits hobereaux campagnards, car il est de brillantes et nombreuses exceptions; lui-même en est une. Reconnaissons toutefois que pendant les guerres de religion et la Ligue, la noblesse d'épée bataille surtout et n'accorde aux sciences et aux lettres que peu d'attention. Les magistrats et les femmes, même certains bourgeois s'y intéressent davantage <sup>44</sup>.

Sans remonter jusqu'à la duchesse Anne qui protégea les littérateurs dont elle aimait à s'entourer, qui parlait le latin, l'anglais et l'allemand — et ses « Heures » témoignent qu'elle appréciait aussi les arts, — on peut dire que sa fille Renée de France était très lettrée. Sa cour était brillante. L'Université de Ferrare, on l'a vu, attira de nombreux étudiants bretons. Catherine de Parthenay, la femme de René de Rohan, n'était pas moins cultivée et instruite. Marguerite de Bretagne, la femme de Gabriel de Goulaine, le maréchal de camp de Mercœur, Anne de Rohan, l'une catholique, l'autre protestante, nous ont laissé de jolis vers.

Il est certain que l'influence des femmes se fit sentir dans le conflit religieux. Isabeau d'Albret éleva ses enfants dans le calvinisme le plus rigoureux et s'employa à le répandre autour d'elle; Catherine de Parthenay, Diane de Barbançon, la femme de Jean de Rohan, dont la mère Péronne de Pisseleu avait été instruite par Laurent de Normandy, lieutenant du Roi à Noyon et ami de Calvin.

44. « ... Comme notre noblesse, quelques-uns réservez, est ignorante des « bonnes lettres ». *Contes et discours d'Eutrapel*, Jouaust, 1875, t. I, p. 43.)

Jacqueline de Rohan, marquise de Rothelin, une des correspondantes de Calvin, M<sup>lle</sup> de Pons, demeurant en Bretagne, dit une note de l'éditeur des *Lettres françaises* à propos d'une lettre du Réformateur de 1553, la dame de la Moussaye, Mad. d'Allègre et bien d'autres ne restèrent pas inactives. L'action religieuse des femmes n'est donc pas plus négligeable en Bretagne qu'ailleurs.

Celle des hommes est moindre. Les seigneurs, les bourgeois bretons ne cherchent guère à faire de prosélytisme. Point de prêcheurs en Bretagne comme un Duplessis-Mornay. En somme, leurs croyances religieuses, pour les raisons que j'ai dites, sont assez tièdes d'un côté et de l'autre. Des convaincus, des mystiques comme Jérôme d'Aradon, sieur de Quinipily, gouverneur d'Hennebont, sont rares. Celui-là est vraiment religieux; il combat pour ses croyances et « pour servir Dieu »<sup>45</sup>. Parmi les protestants, il faut reconnaître que les premiers convertis, les Charles Ferré, les Grimaux, les Buynard engagent pour leur foi leur vie et leurs biens, préférant l'exil à l'abjuration, mais comme les catholiques, ils ne prêchent que d'exemple; ils ne prennent point la plume de l'écrivain pour défendre leurs idées. Il n'y a guère que du Fail qui soit un écrivain au sens actuel du mot et peut-être La Noue avec ses « *Discours politiques et militaires* » qu'il ne destinait point d'ailleurs à la publicité. En dehors d'eux, les écrits de l'époque ne sont que des *Journaux*, des *Livres de raison*, quelques lettres rédigées pour les nécessités du moment. Point d'œuvre de polémique religieuse dans notre pays; les protestants s'en plaignent d'ailleurs<sup>46</sup>.

Ceux qui résistèrent aux séductions de la Réforme obéirent aux suggestions de leur loyalisme bien plus qu'à de

45. *Hist. de Bretagne*, t. V, p. 156.

46. Au Synode de La Rochelle (avril 1571), à l'occasion du rôle des apostats qui y fut dressé, Crevain remarque qu'il n'y en a aucun en Bretagne qui n'était pas une province pour les hérétiques, *pas plus que pour les auteurs* (Vaurigaud, t. I, p. 179).

profondes convictions religieuses. Amaury Goyon n'ignore point que Claude du Chastel est calviniste ; il emploie cependant tout son pouvoir et ses relations pour lui faire épouser son fils. Ce qu'il ne permet pas, c'est que Charles serve ailleurs que dans l'armée du Roi. Lui et le jeune homme combattent sous le commandement de Martigues à la bataille de Dreux<sup>47</sup>. Quand, plus tard, quinze jours avant Jarnac, son fils lui révèle son dessein de rejoindre l'armée protestante, Amaury entre dans une violente colère : « il étoit couché dans son lit, mais sur le plancher, raconte Charles, car c'estoit sa façon de coucher quand il avoit ses gouttes, et regardoit près de luy s'il y avoit quelque chose qu'il eust peu [me] jetter »<sup>48</sup>. Beaucoup de Bretons restent donc catholiques uniquement parce que le Roi l'étoit, sans que leurs idées religieuses aient la moindre influence sur leurs intérêts et sur leurs mœurs.

On sait avec quelle vigueur Calvin flétrit celles de la Renaissance. Il est là dans son rôle de moraliste chrétien ; mais cette fameuse austérité à laquelle il s'attachait si âprement et qui devait tout régénérer, en trouve-t-on beaucoup d'exemples en Bretagne ?

Dans toutes les classes de la société du xvi<sup>e</sup> siècle les mœurs sont fort libres : cependant les familles sages et raisonnables sont nombreuses encore ; seulement elles ne font pas plus parler d'elles en ce temps-là qu'au nôtre : il faut donc se garder de généraliser. Mais quand aux manifestations de l'intransigeance religieuse se mêlent les scandales de la vie publique ou privée, cette contradiction mérite d'être retenue.

Si haut qu'elle fût placée dans l'Armorial breton et dans la noblesse calviniste, la maison de Rohan ne donne pas toujours l'exemple de l'union familiale et d'une moralité rigoureuse. Parce que Henri de Rohan, son fils aîné, avait

47. Mémoires de Charles Gouyon, p. 62.

48. *Id.*, p. 76.

épousé (15 février 1566) Françoise de Tournemine, une catholique<sup>49</sup>, au témoignage de Crevain, Isabeau d'Albret proteste par son absence au mariage et de Pontivy, écrit à Jean, son fils cadet, d'enlever tous les meubles, l'argenterie, les objets précieux du château de Blain où devaient s'installer les nouveaux époux. Jean obéit et l'opération prit avec les vingt soldats du capitaine Bellesague tous les caractères d'un cambriolage en règle puisqu'il fallut rompre la porte du cabinet qui renfermait la vaisselle d'argent. Toute la colère d'Henri quand il constate le fait retombe sur son frère qui cependant avait simplement, comme le lui écrivait sa mère, rempli « l'office d'un bon filz »<sup>50</sup> ; il le poursuit en justice alors qu'il « était déjà aux prisons de la conciergerie du Palais de Rennes sous la fausse et calomnieuse accusation contre luy intentée par mad. d'Etampes, touchant la mort de feu dame Diane de Barbançon, sa femme, qu'on disoit avoir été empoisonnée »<sup>51</sup>. Qu'advint-il de cette accusation si fréquente alors ? Les documents de l'époque sont muets sur ce point ou perdus. mais ils nous renseignent sur Françoise de Rohan qui avait déjà fait parler d'elle et bien davantage.

Entrée en avril 1553 auprès de Catherine de Médicis dans cette brillante troupe de jolies filles qu'on appelait l'escadron de la Reine, la jeune Françoise se trouva exposée sans soutien ni surveillance, sa mère étant restée à Blain, à tous les dangers de la Cour. D'autres<sup>52</sup> ont longuement raconté sa liaison avec le beau Jacques de Nemours, son procès, ses malheurs. Après avoir abusé d'elle sous promesse de mariage, l'avoir rendue mère, son séducteur se conduisit non point en gentilhomme, ni même en honnête homme, mais en procédurier subtil et retors,

49. Sa religion est plutôt assez douteuse. Elle devait être tolérante puisque, à un moment, le préche se fit dans sa maison de Boisduliers.

50. Lettré dans Vaurigaud, I, p. 146.

51. Vaurigaud, I, p. 147.

52. *Le duc de Nemours et M<sup>lle</sup> de Rohan*, Baron de Ruble-Labitte, 1883

épuisant tous les degrés des juridictions civile et religieuse. Il réussit à sortir de ce mauvais pas ; Françoise consentit non pas à reconnaître la nullité de son mariage, mais à accepter un divorce que sa religion lui permettait et qui consacrait même la réalité de son union. Quoique catholique, Nemours fut contraint de souscrire à cette transaction. Des pièces de la procédure du procès il résulte que si Nemours était un viveur sans scrupule, Françoise n'était ni ignorante ni naïve. Elle se compromit avec une désinvolture, une ardeur amoureuse qu'expliquent seules les mœurs du temps. Je trouve au dossier une lettre curieuse de Nemours (mars 1556) qui jette un jour singulier sur Isabeau d'Albret : « Je vous assure, disait-il à Françoise, qu'il est vrai que mad. votre mère est mariée, car gens qui le savent bien me l'ont dist. Je voudrois bien que pour l'amour de vous elle fust morte il y a dix ans, car si vous saviez ce que j'en ai ouy dire, vous en seriez toute esbahie »<sup>53</sup>. Françoise savait-elle ? On serait tenté de le croire, car elle ne protesta pas et continua d'accorder ses faveurs à Nemours. Elle se fit protestante vers 1561. Pendant cinq ans elle erra d'un pays à l'autre. On la trouve en Béarn en 1563, à Blain et à Nantes en 1564 et 1565, en 1566 aux environs d'Hennebont, enfin à la Garnache, sur les confins de la Vendée et du Poitou, où elle vécut désormais, rendant quelquefois visite à la dame de Rohan, sa belle-sœur, au Parc Soubise. Elle avait un ministre auprès d'elle, mais elle ne se montra jamais calviniste exaltée. On a même dit qu'elle était revenue au catholicisme en 1585. A diverses reprises Henri de Navarre s'occupait d'elle.

Il en parle dans une lettre à Henri de Rohan de 1576. En janvier 1580, l'année même de la transaction avec Nemours, il écrivait au même : « Mon cousin, j'ay entendu encore de nouveau comme Hacqueville pourchasse votre

53. Copie authentiquée F. F., vol. 3215, fo 35.

sœur. Plus que jamais je vous prie penser le grand tort qu'elle feroit à toute sa maison si elle estoit si folle de l'espouser. Je vous prie de le lui remonstrer et rompre ce coup là et luy faire promectre quelle ne se mariera jamais sans votre consentement et le mien »<sup>54</sup>.

Son château de la Garnache avait été pris en 1589 (14 janvier); elle y rentra après l'avènement de Henri IV. Quoique déjà vieille, elle se laissa séduire par un capitaine breton, François Lefelle sieur de Guébriant : promesse de mariage fut échangée, mais il n'y eut point d'union officielle<sup>55</sup>. Elle mourut au mois de décembre 1591. Le fils qu'elle avait eu de Nemours et qu'on appelait *Prince de Genevois* ne put jamais obtenir l'envoi en possession des biens de sa mère. Les Rohan eux-mêmes, après les Guise, le considéraient comme un bâtard<sup>56</sup>.

Françoise de Rohan était calviniste. Voici une autre héroïne bretonne, Renée de Rieux, dite « la belle Châteauneuf », qui n'est ni calviniste ni catholique, qu'en tout cas les questions religieuses ne préoccupent guère. C'est la sœur de Guy de Rieux, l'ami d'enfance de Charles Gouyon avec qui il avait été « enfant d'honneur » à la Cour de Charles IX et compagnon d'Henri de Navarre<sup>57</sup>, en même temps que sa sœur était fille d'honneur de la reine-mère. On la dit avoir été la maîtresse du duc d'Anjou puis celle d'Henri de la Tour, vicomte de Turenne. Mariée d'abord à Francesco Antinotti, gentilhomme florentin qu'elle surprit « paillardant » et tua de sa propre main, elle fut exilée de la Cour pour ses insolences vis-à-vis de la reine Louise de Vaudemont. D'après d'Aubigné<sup>58</sup>, elle aurait été enlevée

54. Vaurigaud, I, p. 222.

55. F. F., vol. 3215, fo 88.

56. Charles Gouyon (*Mémoires*, p. 89) cite cependant « le seigneur de Nemours, prince de Genevois, cousin en tiers des seigneurs du Chastel » parmi les parents de sa fiancée.

57. Guy de Rieux suivit la fortune d'Henri IV et se distingua à la bataille d'Ivry où il commandait les gens de pied.

58. *Hist. Univ.*, t. VII, p. 85.

à Nantes par Philippe Altovitti, baron de Castellane, qui l'épousa en 1578. Charles Gouyon dans ses *Mémoires*<sup>59</sup> donne à Renée de Rieux, alors veuve, le nom de Mad. de Castellane. Elle paraît avoir cessé de faire parler d'elle depuis cette époque.

A côté de ces femmes légères, criminelles même, l'attachante et pure figure de Claude du Chastel, la femme de Charles Gouyon de la Moussaye, fait un heureux contraste. Peut-être est-elle un peu prêcheuse, puritaine à l'excès, mais l'amour victorieux finit par l'emporter et elle consentit pour épouser celui qu'elle aimait à se marier « à la messe ». Dans sa sagesse précoce, elle comprenait les dangers, les embûches de la Cour; dès qu'elle le put, elle retourna, elle s'enfuit presque en Bretagne, malgré l'insistance de la Reine pour la garder près d'elle.

La veuve de René de Rohan, aussi protestante convaincue, resta d'une moralité inattaquable. Elle éleva ses cinq enfants dans le plus pur calvinisme. C'est sa fille, Catherine, qui devait un jour répondre au roi Henri IV : « qu'elle était trop pauvre pour être sa femme et de trop bonne maison pour être sa maîtresse »<sup>60</sup>.

Il faut donc bien admettre que les idées religieuses catholiques ou réformées n'eurent sur les mœurs qu'une influence toute relative. L'esprit du temps pénétré par les idées païennes de la Renaissance s'y opposait, mais c'est la cour des Valois qui fut le principal foyer de démoralisation.

Quelques grandes dames cependant ne se gênèrent point pour scandaliser leurs bons compatriotes de province. Après la surprise de Châteaugiron et l'arrivée du Prince de Dombes à Rennes, les jeux, les fêtes, les duels, les amours, font rage dans la ville. Entre deux campagnes ou deux pilleries, les seigneurs et les capitaines s'en donnent à cœur joie. Le jeune gouverneur n'avait que

59. P. 144.

60. *Histoire de Bretagne*, t. V, p. 61, note 1.

17 ans, peu d'intelligence, point d'autorité, ce qui ne l'empêchait pas de se moquer du Parlement qui s'efforçait de mettre un frein au désordre : « Il s'amusa ainsi que sa noblesse à aller voir les dames et se donnoit du plaisir et bon temps sans songer à la misère où estoit le pauvre peuple de Bretagne »<sup>61</sup>. Pour les motifs les plus futiles, on met l'épée à la main en pleine rue<sup>62</sup>, si bien que le 3 août 1591 « on publia dans les carrefours de la ville un arrêt défendant les duels sous peine d'estre panduz et estranglez, déclarant eux (les duellistes) et leur postérité ignobles et roturiers et en cas de mort deschuz de sépulture ». L'arrêt resta sans effet.

Le 6 janvier 1592, c'est l'enlèvement de mad. du Bordage par son mari qui défraie la malignité publique. Pour être un calviniste fanatique, François de Montbourcher n'en était pas moins un mari malheureux. Sa femme qui s'appelait Françoise de Montbourcher l'avait quitté depuis cinq ans. La conduite scandaleuse de la dame finit sans doute par l'exaspérer et il résolut d'y mettre fin. A cinq heures du matin, il la fit enlever : « Il y avoit un coche où lui-même la fit monter par force, lui ayant esté amenée sur le pavé aussi par force de la demeure de la douairière de la Dohyaie scituée chez Jean le Breton marchand de vins d'Ancenis près la Cherbonnerie où elle estoit allée pour debvoir disner. Il passa par la Fannerie et la rue Neupve et alla à la porte aux Foulons sans empeschement de personne. C'est une assez belle dame qui porte mesme nom et armes du sieur du Bordage qui est de Montbourcher. Pendant qu'elle a esté en ceste ville, elle a esté accoustrée superbement et à la courtisane aultant que l'on en scauroit voir. Aulcuns la estiment pudique, aultres impudique, soit telle qu'elle est, mais ses accoustremens sont vénériens »<sup>63</sup>.

61. Pichart : D. Morice, *Preuves*, t. III, col. 1717-1718.

62. Duels entre M. de Kervimon et le fils du président de la Musse, entre La Tremblay et Montbarot, etc.

63. Pichart, *id.*, col. 1726. La rue de la Cherbonnerie ou Charbonnerie était parallèle à la rue du Puits-du-Mesnil. C'est sans doute pour dérouter

La défaite de Craon (23 mai 1592) ne paraît point avoir préoccupé longtemps le Prince de Dombes : « Mons<sup>sr</sup> le duc de Montpensier devant son arrivée de devant Craon n'a fait que faire l'amour jusqu'à icy. Il y a à présent en ceste ville la dame Douairière de Kerveno belle et gaillarde et autant de belle humeur et d'apparence de lubricité. Il va souvent la visiter au Champ Jacquet chez maistre Guillaume Henry... semble à voir nos messieurs qu'il n'y a plus de guerre en Bretagne »<sup>64</sup>. Les remontrances répétées du Parlement ne produisaient aucun effet<sup>65</sup>. Peut-être aurait-il supporté encore les incartades du jeune prince, tant était grande l'indulgence de l'époque pour ces histoires de femmes, sans un incident d'une gravité exceptionnelle qui mit le comble à l'exaspération.

Pour hâter l'arrivée du maréchal d'Aumont qu'Henri IV envoyait en Bretagne, le Parlement avait député en Cour le président de la noblesse, le baron Claude Auger de Crapado. Le Prince de Dombes le fit arrêter le 3 février 1593 et, récusant la juridiction du Parlement, le traduisit devant une sorte de cour martiale qui, en grande hâte, le condamna pour trahison à avoir la tête tranchée. L'exécution eut lieu le 4 « au Grand Caroil du bout de cohue aux trois heures de l'après-midi »<sup>66</sup>. Le baron n'était cependant coupable que d'imprudence. Il s'était laissé aller à remettre, sans demander à quel usage il était destiné, un blanc-seing au jeune Jean d'Assérac, marquis de Rieux, qui s'en servit pour offrir à Mercœur de lui ouvrir une des portes de Rennes. D'Assérac avait été expulsé de la ville. Personne ne crut à la culpabilité de Crapado. Devant

les poursuites que le mari ravisseur prit la rue de la Fannerie dans le sens opposé à la porte aux Foulons, la rue de la Haute-Baudrairie, puis tournant brusquement la rue Neuve, la rue de la Filanderie, la rue des Presses, le Champ-Jacquet qui le mena droit à la porte par où il gagna le chemin du Bordage.

64. Pichart, 11 août 1592, col. 1729.

65. *Registres secrets*, 5, 9 juin, 23 juillet, 18, 21 août 1592. Arch. du Parlement, B, 163, 164.

66. Pichart, col. 1729-32.

l'indignation générale, le Prince de Dombes rappelé par le Roi, fut obligé de quitter Rennes le 14 février.

Au mois de mai 1593, après avoir repris La Guerche, François d'Espinay, sieur de Saint-Luc, nommé à la place de la Hunaudaye décédé, entra à Rennes<sup>67</sup>. Il avait 39 ans. Cavalier accompli, dit Brantôme, bien fait de sa personne, lettré, plein d'audace et en même temps généreux<sup>68</sup>, il était la séduction même. La jeune veuve de Guy XIX de Laval, revenue à Vitré, était une des plus jolies femmes de son temps. Quand elle rencontra Saint-Luc, sa beauté avait atteint sa complète maturité. Un crayon de la Bibliothèque nationale nous la montre vers 1595 avec de beaux yeux, une bouche sensuelle et expressive, des cheveux superbes, un visage aimable : « La dame douairière de Laval, écrit Pichart, est en ceste ville à laquelle le sieur de Saint-Luc fait l'amour »<sup>69</sup>. La nuit d'entre le vendredi et samedi 9 et 10 de juillet au dit an la dame de Laval s'en alla à Vitré et fut Monsieur Saint-Luc la conduire et mons. de Couasquen avec des troupes. Voilà bon commencement d'amour » ; et le 22 : « Mons. de Saint-Luc est allé à Vitré continuer ses amours avec madame de Laval »<sup>70</sup>. Et ce sont dès lors d'aimables chevauchées de jour et de nuit entre Vitré et Rennes et dans cette ville des fêtes continuelles : « Mons. de Saint-Luc se donne du bon temps en ceste ville », note encore Pichart en février 1596 : « le dimanche 18, il fit faire au soir chez

67. La Bretagne fut alors partagée, sous le commandement supérieur du maréchal d'Aumont en trois lieutenances générales : François d'Espinay Saint-Luc pour Rennes et Saint-Brieuc; le marquis de Coëtquen pour Nantes, Vannes, Dol et Saint-Malo; Rieux de Sourdéac pour Tréguier, Saint-Pol et Quimper.

68. Il avait renvoyé les soldats ligueurs de La Guerche un bâton blanc à la main. (M. de Beauchesne, *Les Anglais au Bas-Maine pendant les guerres de religion*, Revue hist. du Maine, 1900, p. 122.) A remarquer toutefois que *sortir d'une place le bâton blanc à la main* se disait au xv<sup>e</sup> siècle d'une garnison qui se rendait en consentant à sortir de la place sans armes et sans bagages (*Revue du XVI<sup>e</sup> siècle*, t. VII, 1920, p. 104, note 1).

69. 1<sup>er</sup> juillet, Pichart, D. Morice, t. III, *Preuves*, col. 1735.

70. *Id.*, col. 1746.

lui un combat à la barrière entre gentilshommes et capitaines » et le 25 il renouvela ces jeux « sur les huit heures du soir au Champ Jacquet ». A ces spectacles où le public prend un plaisir extrême « il y avoit un innumérable peuple dont il y en eust qui ne disnèrent ni ne soupèrent qu'après les plaisirs finis, d'envie de voir »<sup>71</sup>.

Comment le ministre Merlin appréciait-il la conduite de Mad. de Laval, si contraire aux principes affichés par ses coreligionnaires ? On ne voit pas qu'il ait jamais protesté, pas plus d'ailleurs que Louveau et les autres. Cependant la conduite privée des pasteurs fut toujours à l'abri de tout reproche ; au milieu de la corruption générale, ils conservèrent une grande dignité de vie. Mais ils restaient impuissants à réformer les mœurs ; ne pouvant se passer de l'appui des seigneurs de la religion, ils étaient dans l'obligation de les ménager<sup>72</sup>.

71. 18 février 1596, Don Morice, *Preuves*, col. 1749. Saint-Luc rappelé par le Roi au siège d'Amiens (mai 1596) fut tué le 5 septembre 1597 Henri, premier duc de Rohan, né le 25 août 1579, assistait au siège ainsi que le fils de La Noue (Odet de La Noue). Le maréchal d'Aumont étant aussi disparu, ses pouvoirs et ceux de Saint-Luc furent réunis aux mains du maréchal de Brissac.

72. Une lettre de la galante baronne, toute confite pour l'occasion en dévotion calviniste, précède Merlin s'acheminant en 1596 vers Saumur où il assistera au Synode national d'une élogieuse recommandation : « Messieurs, écrit Anne d'Allègre, ayant toujours préféré l'avancement du bien de l'Eglise au mien particulier, je n'ai point fait de difficulté de me priver d'une de mes principales consolations par le consentement que j'ai donné au voyage de M. Merlin, pour se trouver en votre compagnie, sachant le désir que vous aviez de jouir de sa présence et jugeant assez quelle utilité vous pourroit apporter le zèle dont Dieu l'a doué et la prudence et expérience que lui a acquis le long temps qu'il a employé à son service pour l'exercice de son ministère. J'espère aussi que l'Eglise qui est recueillie en ma maison participera aux fruits qui pourront revenir du voyage de son pasteur par les bons avis et salutaires conseils qu'il en rapportera. Vous suppliant de croire que le plus grand désir que j'aye, c'est de la voir fleurir et prospérer de plus en plus, demeurant en bonne union et con corde avec toutes les autres qu'il a pleu à Dieu dresser en ce royaume. Et sachant que votre assemblée ne tend à autre fin qu'à la conservation du bon ordre qui y a esté établi selon les fondements de la parole de Dieu, je ne puis doubter des succès et bénédictions dont celui qui vous a ordonné pour la conduite de son troupeau accompagnera vos labeurs; vous protestant derechef que je n'espargnerai jamais les miens à procurer le bien de son église par les moyens qu'il m'en a despartis.. etc. ». Les moyens d'Anne d'Allègre à ce moment encore étaient minces. Elle était très endettée. En 1590, elle doit aux La Trémouille sept années d'arrérages d'une rente annuelle de 1.018 liv. 3 s. 6 d. t. Elle ne peut se faire payer de ses fermiers. Impossible

Si les pasteurs de la Religion Réformée gardent le silence sur les scandales dont ils sont témoins, aucune voix autorisée ne s'élève non plus dans la chaire catholique pour les condamner ; il aurait fallu que l'exemple vînt d'en haut. Or, à l'exception d'Yves Mayeuc, de Bertrand de Marillac à Rennes, d'Antoine de Créqui à Nantes, de Roland de Neuville à Saint-Paul-de-Léon, nos évêques, dont la plupart ne résidèrent jamais, ne paraissent pas s'être beaucoup attachés à la répression de l'hérésie ou à la réformation des mœurs, mais s'ils furent entraînés dans les luttes politiques, aucun d'eux ne pencha vers les doctrines de la Réforme et l'adhésion de plusieurs à la Ligue ne fut qu'une protestation contre le Calvinisme. Leur faute ne fut peut-être pas d'avoir embrassé un parti ou l'autre, mais de s'être désintéressés trop complètement du gouvernement de leurs diocèses. Les abbayes se vidèrent de moines ; la discipline n'y fut plus observée ; le fléau de la commende qui avait commencé leur décadence continua de sévir bien après l'Edit de Nantes et la pacification religieuse. Pour la prise de possession d'un prieuré, les commendataires se disputent à la porte, l'épée à la main <sup>73</sup>.

de rien tirer de Sourdéac qui a géré ses biens jusque-là. Elle lui a emprunté 4.000 écus ; pour le rembourser, elle lui a abandonné la jouissance de la baronnie de Gaël. Le prince de Condé lui doit 1.500 écus. Enfin elle offre la vaisselle de son mari qui est à La Rochelle « compris celle qui est brunye dorée » (Lettre à la duchesse de La Tremouille, 1590, Arch. de La Tremouille). C'est pour recouvrer quelques ressources qu'elle persuada au maréchal d'Aumont de reprendre Comper. Elle resta treize ans veuve et épousa en 1599 le maréchal de Fervaque, catholique et royaliste. Voir une curieuse lettre du 11 avril 1588 à un sieur Salomon qui paraît un homme à tout faire, surtout un usurier (imprimée par Marchegay dans *Anecdotes galantes et tragiques du XIV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle*. Les Roches-Baritaud, 1883). Dans une lettre du 29 juillet 1609 (Arch. de La Tremouille), elle supplie la duchesse de la tirer des mains du personnage. Ses derniers jours furent tristes. Son fils qui s'était converti au catholicisme, malgré les objurgations de Du Plessis-Mornay, était mort en Hongrie le 16 décembre 1605 : « Mes tristes jours s'écouleront, dit-elle dans une lettre du 14 février 1611, sans autre fruit que d'éprouver de grandes ingrattitudes. » On l'accuse d'avoir voulu convoler en troisièmes nocés à 73 ans (voir *Guy XIX de Laval*, par l'abbé Angot, *Revue historique du Maine*, t. XXVIII, et Bertrand de Broussillon, *La Maison de Laval*, passim).

73. Collation du prieuré du Tertre : « auquel prieuré se trouvèrent au devant de l'entrée Jullien Jego, sieur de Pradoye, Guillaume Godeau, sieur de Kervarec, et Jehan de la Boexière, prétendant estre prieur et tous empes-

Ce brigand d'Anne de Sanzay, sieur de la Magnanne, obtient en commende l'abbaye de Lantenac. Come Ruggieri, ce barbier astrologue de Catherine de Médicis, est pourvu de l'abbaye de Saint-Mathieu. Un moine vendra jusqu'aux vases sacrés de son couvent, un abbé la crosse de son abbaye<sup>74</sup>. Un couvent de religieuses de Rennes s'agite à tel point que la justice laïque est obligée d'y venir mettre l'ordre et la paix. C'est au Parlement encore que les paroissiens du Pont-Musillac, de Sarzeau et d'ailleurs ont recours pour obliger leur recteur à résider<sup>75</sup>. Très jaloux de ses prérogatives judiciaires, le Parlement se plaint à maintes reprises que les religieux évitent la justice civile pour se réfugier devant les tribunaux ecclésiastiques dont la sévérité est beaucoup moins rigoureuse. Bien que la Bretagne ne soit point concordataire, nos magistrats veillent au libre exercice du culte, à la régularité des pratiques, s'efforçant de modérer le zèle des uns, les écarts des autres, dans un esprit de justice et d'équité<sup>76</sup>.

chantz l'entrée dud. Prieuré et bastonnez de leurs espées et led. de la Boexière se opposant comme pourveu y avoit dix ans ou envyron. » (*Livre de compte de Claude de la Landelle*, publié par M. de Laigue. Note à la fin du volume, p. 182.)

74. *Les plus solennels arrêts...*, etc. : Les héritiers de Jacob, abbé de Saint-Maurice, sont condamnés à 1.000 livres de dommages-intérêts, valeur de la crosse de l'Abbaye qu'il avait vendue (arrêt du 23 septembre 1560).

75. *Id.*). Les paroissiens du bourg de Pont-Musillac avaient été condamnés à payer à leur recteur, M<sup>e</sup> Jean Guicho, certains devoirs. Les paroissiens refusent d'exécuter l'arrêt du 30 mai 1564, disant « qu'il ne réside ». Un second arrêt du 24 septembre 1565 décide que s'il veut toucher ses devoirs, le pasteur devra résider. Pour Sarzeau l'arrêt non daté est inséré entre un arrêt du 30 avril 1561 et un arrêt du 26. Le même arrêt homologue le tarif des droits que le recteur devra percevoir pour les mariages, les sacrements de l'Eucharistie, de l'Extrême-Onction, les obsèques, le tarif des dixmes : ceux de la Frairie de Saint-Jacques devront, pour l'entretien de l'église, fournir une pinte de vin breton de 7 ans en 7 ans. Arrêt du 19 octobre 1563 : Messire Anne de Montmorency, connétable de France, seigneur de Châteaubriant, présente requête à la Cour tendant à ce qu'il puisse en ses terres faire saisir le revenu des curés qui ne résident.

76. On a déjà constaté au cours de ce travail l'intervention du Parlement dans les difficultés survenues à l'occasion de la décoration des façades sur le passage des processions si fréquentes à l'époque et de l'observation des pratiques du carême, du maigre, etc. J'ai relevé dans le recueil des Arrêts publié par du Fail un certain nombre de décisions judiciaires intéressantes concernant les questions religieuses. Arrêt du 16 mars 1561 : M<sup>e</sup> Alain Davy,

J'ai déjà montré le contraste entre la situation des évêques, abbés, curés primitifs, titulaires chacun de cinq, dix cures, abbayes, prieurés, couvents, et celle vraiment lamentable des recteurs et vicaires résidents, réduits à la portion congrue, dont les églises en maintes paroisses avaient été pillées, incendiées, ruinées, par les soudards des deux partis et qui, sans surveillance comme sans soutiens, végétaient de plus en plus, négligeant l'instruction religieuse de leurs paroissiens, les prédications, les aumônes, l'éducation des enfants. Il faudra au xvii<sup>e</sup> siècle reprendre en beaucoup de contrées l'évangélisation des villes et des campagnes.

De tout ce qui précède on peut conclure que la déca-

« suspectus huguenotismi », lequel « male sentiebat de fide », ne va pas à la messe. La Cour permet à l'appelant d'exercer sa profession d'avocat à la cour de Lamballe, mais lui fait commandement et aux autres avocats de vivre chrétiennement et sans scandale. — Arrêt du 11 mars 1554 recommandant la robe longue aux religieux. — Arrêt du 24 octobre 1554 portant défense de publier ni porter pardons, et contre les abus et impostures des porteurs de bulles et fausses reliques (Arrêt du 30 août 1559). — Arrêt du 3 octobre 1560 concernant la résidence des évêques sous peine de saisie de leur temporel. — Défense aux Evêques de délivrer des lettres de non résidence aux curés (Arrêt de 1553). — Défense aux ecclésiastiques de ne faire « banquets, beuveries et autres dépenses pour raison des dîmes et autres droits » (Arrêt du 28 août 1562). — Jeux appelés Mystères prohibés au bourg de Saint-Oüen (arrêt du 11 septembre 1574). « Le motif de la cour semble avoir été pour ce que ces histoires [de saints] étaient composées et représentées en termes et rimes ridicules dont un chacun et ceux particulièrement de la religion réformée faisaient des risées qui causaient scandales et désordres ». — Défense de jouer Mystères à Tallensac (60 liv. d'amende) (Arrêt du 18 août 1577). — Les comptes de paroisse sont rendus non au bailli ou au commis de l'official, mais aux paroissiens par devant deux conseillers à la Cour; les biens paroissiaux sont régis par deux « prudhommes et gens de bien laïcs de lad. paroisse élus par le général desd. paroissiens » (Arrêt du 31 octobre 1560). — Les procédures faites devant l'official de Rennes qui avait condamné un curé à continuer de servir une rente à l'abbesse de Saint-Sulpice et par faute de ce l'excommunialt sont déclarées abusives (Arrêt du 5 septembre 1570). — L'abbé de Redon condamné à entretenir 30 religieux, 20 prêtres, 10 novices. Devra bâtir une infirmerie. Entretiendra un docteur ou bachelier en théologie « pour faire leçon chaque jour ». Paiera 100 liv. par an en 4 termes au Procureur de l'Hôpital qui les distribuera aux pauvres. Les moines assisteront aux services, leçons, prédications sous peine de leur pension et portions du jour saisies et converties en aumônes des pauvres. Plus de banquets pour la réception des religieux..., etc. (Arrêt du 23 octobre 1573). — Défense aux Carmes de Ploërmel de ne tourmenter leur prieur Philippe Ragot « ains de le respecter » (Arrêt du 26 avril 1577)...., etc..., etc...

dence religieuse qui est réelle et générale chez les catholiques bretons à la fin du xvi<sup>e</sup> siècle, n'eut point pour cause principale l'introduction et la propagande des idées calviniste, mais qu'elle se développa surtout pendant les désordres de la Ligue. Même auparavant, le clergé catholique breton avait laissé, comme je l'ai dit, le champ presque libre aux novateurs. Depuis longtemps, il n'était ni assez instruit, ni assez zélé ; il était trop attaché aux intérêts temporels. Pour développer son instruction, il faudra attendre l'organisation des séminaires décidée par le Concile de Trente, mais qui tarda longtemps encore à être réalisée ; pour lui refaire une âme vraiment évangélique, il lui faudra l'exemple des Le Nordez et des Quintin et la réformation des couvents qui sera très lente.

Malgré cet état d'infériorité du clergé catholique, malgré la valeur réelle des pasteurs protestants et leur zèle de prédicateurs, le petit nombre d'adeptes que fit la Réforme en Bretagne n'en reste pas moins un fait établi. Cette religion, qui n'était pas née dans le pays, n'y avait point de racines, dont l'avènement n'avait été préparé par aucun mouvement antérieur, mais qui était venue des pays germaniques par des circuits détournés, eut-elle au moins une influence sur le moral des populations ? Chez les gens du peuple, à part les quelques exceptions du début, cette influence fut à peu près nulle, combattue d'ailleurs par les pernicieuses pratiques qui se généralisèrent pendant la Ligue ; dans tous les cas elle dura peu. Dans les classes supérieures, plus instruites, elle ne créa point mais augmenta l'esprit de curiosité et de critique qu'avait engendré la Renaissance, sans accroître le véritable, l'intime sentiment religieux. Toutefois, la crise fut un avertissement salutaire aux Catholiques de bonne foi qu'il était temps et nécessaire de restaurer en la reformant la discipline ecclésiastique.

L'esprit catholique des Bretons trouva même le moyen

de se manifester malgré les troubles, par des signes encore visibles de nos jours dans l'édification des églises et des calvaires, dans les statues, les vitraux qu'on admire dans les plus modestes sanctuaires de nos campagnes; beaucoup de ces calvaires, de ces croix, de ces chapelles sont dus à des souscriptions locales et populaires et datent autant de la fin que du début du xvi<sup>e</sup> siècle. Et voilà encore une preuve de l'échec de la Réforme dans notre province. L'Edit de Nantes lui apporta cependant le calme nécessaire, et certaines familles lui restèrent inébranlablement fidèles dans les quelques Eglises qui purent se maintenir. La Révocation de 1685 prouve à la fois les convictions sincères de ces calvinistes bretons et aussi leur petit nombre. Mais les grandes familles qui avaient embrassé les idées nouvelles souvent plutôt par intérêt politique que par convictions vraiment et exclusivement religieuses, étant déçues dans leurs ambitions, peu à peu retournèrent à l'ancienne religion; la petite noblesse s'empressera de les imiter. Le protestantisme perdra ainsi ses cadres militaires, ses chefs de guerre, ses soutiens moraux et financiers. L'institution des assemblées générales périra dans les dernières guerres religieuses du commencement du xvii<sup>e</sup> siècle. Les Eglises qui subsisteront seront de plus en plus faibles. Un temps viendra où la Réforme en Bretagne sera réduite à vivre, malgré l'Edit de Nantes, dans une obscurité presque complète.

Emile CLOUARD.

---

## APPENDICE

## I

1<sup>o</sup> SENTENCE DU SÉNÉCHAL DE LARGOUËT

*ordonnant la remise à l'Evêque de Vannes d'un prêtre criminel déjà condamné par la Cour de Largouët, conformément à l'ordonnance rendue par le Conseil du Duché le 4 février 1549 (V. S) -9 février 1549.*

Archives du Morbihan, 51 G 6 (362).

Il s'agit d'un prêtre « Dom Julien Nepveu dict Collin, prisonnier, accusé des homicides commys et perpétrés ès personnes de deffuncte Yvonne Coffmart femme Jehan Dano, et Marye Léon, chambrière de Denys Coffmart, forcé et violé Yvonne Kersusan autrement appelée Yvonne Martyn, le jour de la Toussaintz derrenière, avoir mangé de la cher a jour de Sabmady et aultres jours prohibés, beu du vin, chanté et dansé sur la fosse de lad. Yvonne Coffmart, avoir faict ung enfant à sa cousine germaine, promys mariage par parole de présent à Vincente Mars, encores vivante, néantmoins avoir receu l'ordre clérical et prebstrize... » « condamné à estre dégradé, et ce faict estre prins à l'huys de la prinson par l'exécution (l'exécuteur) de la haulte justice, mené et conduit la teste nue, une torche ardante en la main au devant de l'église St Pierre de Vennes, et, audict lieu, sur un eschaffault que pour ce y seroict eslevé, requérant mercy et pardon à Dieu ou Roy et à la justice des jurementz et insolences par luy faictes, après lecture de lad. sentence, pui mis sur une herse, les mains liées davant, et d'illecques trayné au marcheix de Vennes, au lieu acoustumé à faire les exécutions exemplaires, et aud. lieu sur eschaffault qui y sera pareillemnt eslevé, avoir le bras dextre couppé pui tenaillé avec tenailles chaudes une foys à chascun costé, devers le dos, et à l'issue pandu et estranglé à une potense qui sera eslevé jusques à extermination de vye et le corps mort y estre deux heures, estre porté à la justice patibulaire de lad. court et y ataché et pendre. » Ses biens meubles sont consignés « sur lesquels sera baillé scavoir à lad. Kersusan la somme de cent livres monnoye, ès héritiers de lad. Yvonne Coffmart seix vingt dix livres monnoye, ès héritiers de lad. Marye Léon la some de cent livres dicte monnoie... » Si ces biens ne suffisent pas, on aura « recours sur les biens de Louys Nepveu »

son père, « pour reste desd. amendes ». — Comme il est « cleric tonsuré, prebste sacré », il sera remis à l'Evêque pour être dégradé puis rendu à la justice laïque « huytaine après esd. chancellerie et conseil expedians les appellacions cryminelles » puis, enfin devant les juges de Largouët. « Donné à Rennes le quart jour de febvrier l'an mil cinq centz quarante neuff. Ainsi signé par les gens tenant lad. chancellerie et conseil. Harouys, et scellé. »

Suivent les significations de l'arrêt à l'Evêque : « A requeste et instance de hault et puissant Guy, comte de Laval, marquis de Nesle, seigneur de Largouët et de M<sup>e</sup> Olivier de Kerveno, son procureur » par le « sergeant général et d'armes en ce pays et duchié de Bretagne ». Le 9 février 1549 (V. S.).

2<sup>o</sup> Un prêtre de Breteil, dom Guillaume Hudebert, dont la déposition avait été accablante contre le juge *Gilles Becdelièvre* accusé de concussion, fut poursuivi pour crime de fausse monnaie et de brigandage et condamné à mort. Dans son « testament de mort », c'est-à-dire son dernier interrogatoire, il avoua avoir fait dans le procès de Becdelièvre un faux témoignage. (Arrêt du 23 juin 1564, Arch. du Parlement de Bretagne.)

\*\*

## II

### PLAINTES DU CLERGÉ DE VANNES

(Archives du Morbihan, 84 G. 3 (639.)

Sur les plaintes à nous faictes par les ecclésiastiques et clergé du diocèse de Vennes que la plus grande partie des bénéfices, abbaies, prieurés et cures sont détenus et occupez par genz laiz soubz noms empruntez d'aucuns titullaires incongnuz, que les églises et maisons tombent en ruyne à faulte d'estre reparrez qu'il n'y a aulcuns ornemens, que le service divin ny est faict mesmes aux abbaies comme l'abbaye de Prières et Lanvaux, a chacune desquelles ny a qu'un religieulx seulz, encores qu'elles soient de grand revenu et y logent gens laiz femmes et enffans, que lesd. gens laiz font proclamer ordinairement aux prosnes les baulx affermes, ce faisant nomer comme procureurs desd. titullaires incongnuz, qu'il y a peu de cures et paroisses qui ne soient occupées ou de force ou soubz noms empruntez des titullaires pour s'emparer des droicts et dismes et les inféoder en l'advenir, que les femmes mesmes prennent et enlèvent les offrandes sur l'autel, comme leur appartenans, au grand scandalle du peuple,

que les benefices s'y vendent ordinairement et que la simonye y est toute publicque,

Nous avons enjoinct et enjoignons au seneschal de Vennes, Auray, Rhuis, Henbond, Musuillac, Ploermel, Keremperlé et aultes juges royaulx du ressort dud. siège présidial de Vennes informer des abus, simonyes.....

et les informacions faictes les envoyer devers nous au Conseil privé du Roy pour estre fait rapport à S. M.....

Faict à la Roche-Bernard par nous Pierres de Pérac (?) archevesque de Lyon, primat des Gaules, conseiller du Roy en son Conseil d'estat, Nicolas Potier, s<sup>r</sup> de Blanc-Mesnil, conseiller et maître des requestes de son hostel et Pierres Defert (?) sieur de Souez, conseiller du Roy en son conseil privé, commissaires députez par S. M. ès provinces de Normandie et Bretagne le vingt et seixiesme de décembre 1582.

\*\*

### III

#### LES SERMONS DU CARÊME DE 1581 à N.-D. DE VITRÉ

(Extrait du Journal manuscrit de Jehan DE GENNES et de René LECOQ, son gendre). B. N. n. a. f. 1723.

##### KARNECT DE CERTAINES PRÉDICATIONS DU KARESME DE 1581.

F<sup>o</sup> 114 v<sup>o</sup>. — Justus ex fide vivit. Abraham a creu et faict le commandement de Dieu en Isaac : réputé et tenu juste.

La foy cause en l'home la grâce de Dieu. La grâce par nostre libéral arbitre receue œupvre choses vertueuses par obeissance aux lois et commandemens de Dieu. Lesd. œupvres acquierent mérite par le sange de Jesus Christ et peuvent suyvant les promesses de Dieu obtenir icy vivans sa grâce qui est par son saint Esprit et la vision clere en Paradis que Dieu nous donne à tous. Amen.

Qui te fecit sine te non salvabit sine te. Nous demeure notre libéral arbitre lequel opère bonnes choses par la grâce de Dieu qui méritent reh....tion faicte en foy.

Quand Jésus-Christ marcha sur l'eau ce fut par la volonté divine estante en luy qui rendit son corps facile sur leau non pas que leau se soit rendue comme la terre immobile, comme le dit Calvin, mais estante la Divinité jouaincte à l'Humanité en toute puissance au ciel et sur la terre donc omnipuisant de fere tout ce que a dict et voulu — quia dominus dixit credere oportet. Le père tout puissant. Le fils tout puissant. Le S<sup>t</sup> Esprit tout puissant. Toutesfoys ce nest quun Dieu tout puissant.

Vita æterna est credere patrem et quem misit nobis Jesum Christum regnantem in unitate cum spiritu sancto in secula seculorum cui honor et gloria, Amen.

F° 115 r°. — De la tentation faicte par Sathan à Jésus-Christ.

L'église de Dieu est [celle] des fidèles Chrestiens catholicques uniz par foy en lafirmation de la foy kopère par la parole diceluy et de ses sacremans. De laquelle interprétation fault avoir recours aux gens et doctes personnaiges conduitz par la vérité de son S<sup>t</sup> Esprit car la vérité monte au ciel et ne demande que l'honneur de Dieu.

L'église du diable commanca à Caïn et sont tous payains infidèles et hérétiques oppiniastres interprétateurs de son escripture par faulce doctrine et monsongère contre le vray sens ainsy que fesoit le diable que Jésus Christ renvoya derrière o ses royaumes et vaine gloire et gourmandize.

Il fault se tenir en léglise catholicque et apostolicque car hors ycelle il n'y a point de salut. Dieu a donné à lhome le feu de dampnation et leau de sa grâce. Il peult bien ou mal fere par sa volonté propre et libéral arbitre. Gratia domini nostri Jesu Christi omnia possum. Quand lon sera saulvez lon sera comme les anges de Dieu en sa glouaire. Amen.

Qui crediderit et batisatus fuerit salvus erit. Qui bene credit bene agit. S<sup>t</sup> Pierre à Rome fut crucifié et S<sup>t</sup> Paul décollé duquel la teste feist troys saultz en criant le bon et salutaire nom de Jésus-Christ lequel il avoit tant de foyz nommé en ses épistres.

En la vraye église fondée par Jésus Christ sur S<sup>t</sup> Pierre y a sauveman et salut et non ailleurs.

Cavete a cautela vulpium. Erasmus calamo pollet. Sermones Luterus.

F° 115 v°. — La vraye église catholicque, apostolicque et romaine a la parole de Dieu dès son commencement interprétée par les anciens docteurs inspirés du S<sup>t</sup> Esprit, receue de lad. église qui a rejeté et refusé toutes aultres doctrines et interprétations.

Quant aux traditions et cérémonies la plupart elle les tient de lantiquité par les anxien de main en main qui les tenoient des apostres et disciples de Jésus Christ et leurs successeurs qui en ont adjouté par les temps ainsy que estoit nécessaire. Et pour l'opinion de Luter et de son varlet Calvin ne fault rejeter ainsy tout mays bon seroit oster les abus et les erreurs que l'avarice et malice des ignares de lad. église ont adjouté et fait contre l'union entre ladite Eglise et commandemans de Dieu et que lelection de la prelatore fut remise au S<sup>t</sup> Esprit, car symonie et heresie sont parentes de magie dont le premier fut rejeté par S<sup>t</sup> Pierre nommé Symon Magus qui nous a laissé beaucoup de compaignons.

Initiæ fuerunt causa malorum omnium hæc. Luter Calvin Zvingles Mallora et aultres graves clerics se sont retirés de léglise catholique apostolicque et romaine par les abus que comectoyent certains ignares ministres dicelle remplis de cupidité et avarice. Pour cela nous ne fault oster du navire conduit par S<sup>t</sup> Pierre car Jésus Christ a prié pour sa manutention. Dieu veuille [la] unir en son premier estat.

F<sup>o</sup> 116 r<sup>o</sup>. — Peccatum cum consummatum fuerit generat mortem. Et cest operation contraire à la volonté de Dieu faicte de son propre et libéral arbitre. Contritio confessio et satisfactio purgant peccatum per mortem et passionem Jesu Christi.

Au sermon de la multiplication des pains : la bénédiction de Dieu opère par omnipuissance supernaturelle laquelle puissance de consécration il a baillée aux apostres et leurs successeurs légitimement ordonnés en léglise de Dieu. Le pain transubstancié au corps de J<sup>h</sup>esus-Christ est prins de nous a la fin que soyons faicts sa chair et ses os et de sa participation.

Or laultre pain est prins pour nous substanter.

Quant au sacrement de lotel après les paroles dictes aux elemans de pain et vin (que dist nostre Seigneur et sauveur Jésus Christ) par les successeurs légitimes des apostres la substance desd. élémans est transubstanciée au corps et sange diceluy et y est en corps et âme réallement, véritablement, spirituellement et indivisement car il est Dieu et home inséparablement (quia quod semel accepit...). Lad. manducation nourist corps et âme en foy espérance charité pour ceulx qui dignement la reçoivent et en parfaite damnation à ceulx qui la prennent indignement.

Lad consecration est de l'omnipuissance de J. Christ Dieu et home et ainsy cest le corps diceluy comme il le dist et ce corps n'est point sans sange pour vivre en lame et la divinité [est] inséparable de lad. humanité. Credit ecclesia et credo.

Laultre pain ordinaire que lon prent pour vivre icy n'est de telle vertu.

F<sup>o</sup> 116 v<sup>o</sup>. — Les âmes qui sont en purgatoire sont en lunion de léglise militante en charité aydée par les oraisons et bienfaicts des vivans lesquelles conduysent layde comme fait le vin le bourgeon de la vigne. La confession et absolution est baillée aux Apostres de Jésus Christ et à leurs successeurs légitimement introduitz comme furent S<sup>t</sup> Clément par S<sup>t</sup> Pierre et ses successeurs en léglise de Rome et S<sup>t</sup> Paul à Tite et Timothée et aultres après eux légitimes. Par le présent rara avis in ecclesia Dei.

Dieu sceit la symonie et l'introduction des prélatz et prêtres de maintenant, la vie et mœurs diceulx quand il plaira à Dieu par son pouvoir oster labbus et erreur de léglise le tout par lavarice et embition semée par Sathan le premier hérétique. Dieu veuille

y mettre la main pour revenir à la pureté dicelle église affin que Dieu soit adoré crainct aymé et servi comme il veult. Amen.

Il deplesoit au prédicateur nommé Ollivier docteur en théologie et Augustin que lon instituait les evesques illégitimement contre l'ordre apostolicque et que ne résidoient en leurs eveschés. Aussy que les dixmes et biens ecclésiastiques estoient ainsy consumés etiam par les hérétiques a fere la guerre à l'église catholique, apostolicque et romaine.

F° 117 r°. — Dieu le père Dieu le filz en unité de personne par le S<sup>t</sup> Esprit estans troys personnes en un Dieu éternel nous ont fait ce grand bien de vouloir la seconde personne prendre l'humanité de nostre chair au ventre de la Vierge et icelle vivre avecque l'âme jointe a la Divinité, et faicte soit notre rédemption au boays de la croix volontairement et du père et du filz sans se dépouiller comme le dire de Calvin.

Gratias agamus Deo quia mortuus est nobis Jesus Christus relinquam exemplum.

Les hérétiques tenans l'opinion de Calvin et leur assemblée au chasteau envoyèrent aud. frère Ollivier docteur et prédicateur épistres et articles faictes par leur ministre Merlin et sa feme disans que l'église pouvoit errer ce quelle avoit fait et abastardir les ordres des apostres. A quoy respond quelle na jamais erré et ne peult se séparer de la vérité de son mary qui est Jésus Christ. Sil y a eu erreur par les papes et les aultres en lordre de prelatrice cela a esté par les homes et leurs mœurs non par l'église. Car Cayphe a prophétisé comme tel en icelle. Néantmoins cestoit ung meschant aux demandes duquel Jésus Christ a répondu de son estat de roy et doctrine.

L'autre est : falloit sortir de lad. esglise pour les superstitions didolatrie qui y estoient. Réponse : les traditions ne sont superstitions mayes choses jouaintes pour venir à la Vérité des sacrements oraisons et choses de religion.

Le diable met de la doctrine mal entendue aux esprits hors l'église comme ilz sont disposez. Or le S<sup>t</sup> Esprit enlumine les humbles et obéissants catholiques. Amen.

F° 117 v°. — Pour vérité quoi quen disent touz hérétiques l'home est né avec libéral arbitre, a le feu et leau pour prendre lequel quil voudra. Laudandus est ille qui potuit facere malum et non fecit : libéral arbitre. — Dieu scest et cognoist toutes choses passées et advenir et de son omnipuissance science et sapience nen peult ignorer, car cest Dieu et nous ses créatures. Quiconque sera scrutateur de ses secretz demeurera infidèle. Altiora te ne quereres comitte arcana Dei. — Je croy tout ce que l'église catholique croit et tient et prie Dieu de augmenter ma foy en lad.

Eglise vivre et mourir et me donne sa grâce vie honeste en ce monde et sa gloire en laultre qui règne éternellement. Amen.

Les Calvinistes disent conserver deux sacremans le batesme et la cène mais de la foy là où ilz les administrent ilz nen peuvent avoir car ils renient les causes pour lesquelles lesd. sacremans sont instituez scavoir le péché originel daultant quilz disent les enfantmoins. Quant à la cène ilz ny confessent que par foy figure et mémoire de la chose pour laquelle Jésus Christ l'institua : aussy les ministres nont aulcune puissance en léglise. — Fault nécessairement estre régénérés par le batesme et prandre le corps de Jésus Christ pour avoir ce qu'il y a promis : cest la résurrection et vie éternelle. Amen. Hors léglise ny a salut.

F° 118 r°. — Pour estre bon et fidèle crestien à Dieu et fils de léglise catholique et apostolicque il est de nécessité estre baptisé au nom du père. fils et S<sup>t</sup> Esprit et croire simplement en tout ce que lad. Eglise croit sans curiosité, cair qui sera curieux trop des secretz de Dieu sera opprimé de la gloire de Dieu. Il fault entendre que la foy vient de louye plustost que de la lecture. Les apostres ont presché auparavant que descripre. Et en tous les proufitez des sacremans il ny fault apporter que louye. Au batesme lon ny veoit que de leau. Au sacrement du corps et sangc de Jésus Christ lon ny veoit que la blancheur et goust du pain et ainsi des aultres.

Mays la grâce de Dieu est donnée au croyant et touz bienfaictz et ceupvres du croyant jouaincts au mérite de la mort et passion de Jésus Christ acquièrent pénitance rémission et salut au catholique.

#### PAR LE PROVINCIAL

Le banquet préparé par le père de famille garny de bons mettz cest son saint et précieux corps pour tous croyans qui y portent seulement la lumière de la foy. Ceulx quen sont excusez ne sont dignes à cause de [leurs] occupations mondaines. — Mais il envoye quérir de toutes sortes de gens de toutes les parties du monde pour faire son église militante sans estre excepté personne. Lesquelz prendront leur repas de salut au banquet mandés par les serviteurs fidèles du seigneur qui sont les apostres et docteurs preschant lévangile en union de foy par le S<sup>t</sup> Esprit. Amen.

F° 118 v° — Il ny a quun médiateur entre Dieu et les homes qui est Jésus Christ. Quia dolores nostros ipse portavit. Les anges la vierge et saints sont médiateurs par intercession per Jesum Christum. Amen.

Pour prouver entièrement et indubitablement que au sacrement de la Sainte Cène à lautel sous les espèces de pain et vin est

réellement essentiellement et sacramentellement le vray corps et sange de Jésus Christ fault nécessairement croyre en la vraye et sainte parole diceluy rapportée par tous les évangélistes et par saint Paul que ilz disent : Hoc est corpus meum que vobis tradetur. — Instantanément il y est comme il fut en croix expressément et personnellement et non figurellement car il a souffert pro nostrâ salute.

Le diable trompa Eve en l'interprétation de la prohibition de manger du fruit de vie. Aussi il cuide par ses ministres déguiser et interpréter la parole de nostre seigneur Jésus Christ.

Et diæ... nequaquam... sed.....

(Le reste de la page est bâtonné.)

N: B. — Le prédicateur, « frère Ollivier, docteur en théologie et Augustin » ne serait-il point le même que « frère Ollivier de Franca » qui obtient des chanoines de Vannes la mission de prêcher en l'église cathédrale ? « ut cum eodem fratre *Oliviero de Franca* viro siquidam doctissimo et moribus ac vita integerrimo lutherianarumque ac aliarum heresum expugnatore acerrimo dispensare dignetur, ut eodum canonicatum et prebendam recipere... », etc. Procuration du 26 mars 1566, Arch. départementales du Morbihan (52 G. 8-384). — Frère Olivier avait reçu son diplôme de docteur en théologie à l'Université de Nantes, le 15 octobre 1562

## IV

RÔLE DES HARQUEBUTIERS DE LA CONFRÉRIE DU PAPEGAULT,  
17 octobre 1567 (*Extraits*).  
Rennes, Arch. municip., liasse 59.

N. B. — Il y a un second rôle de 1568 qui porte le même titre.

N <sup>o</sup> D'ORDRE	ENTRÉE dans la Confrérie	INDICATIONS MARGINALES	ROYS
	1563	h. son ser- viteur pré- sent en équi- paige h. d.	Nicolas Avenel, 1563.
	Autres	Confraires du	M <sup>e</sup> Jean Lemesnaiger. privillage dudict Papegault.
	1541	h. d.	M <sup>e</sup> Gilles Becdelièvre S <sup>r</sup> de Buris.
5	1541	h. d.	Michel Even.
	1544	h. d.	M <sup>e</sup> Romain Blondeau.
	1544	h. d.	Robert le Bouteiller.
	1546	h. d.	Pierres Biart.
	1547	h. d.	M <sup>e</sup> Jullian Champion, S <sup>r</sup> de Chartres.
10	1549	h. d.	M <sup>e</sup> Jacques Gicquel.
			M <sup>e</sup> Noël du Fail, escuyer, S <sup>r</sup> de la Herysaye.
	1549	h. d.	M <sup>e</sup> Gilles Goujon S <sup>r</sup> d'Artonays.
	1549	h. d.	Phillebert de Caryon.
	1549	h. d.	Jean Morel, tavernier.
15	1549	h. d.	Jacob Bazille, sonneux (musicien).
	1550	h. d.	Gilles Pillet.
	1550	h. d.	M <sup>e</sup> Jacques Beaulieu.
	1551	h. d.	Pierre Tual, orpheuvre.
	1551	h. d.	Françoys Brosard.
	1552	d. h.	(M <sup>e</sup> ) François Lechapt.
20	1553	h. d.	Jean de Bois Lambert cussellière.
	1554	h. d.	Jean Guilleu, escriptoirier.
	1554	h. d.	Georges Deshayes.
	1555	h. d.	Sire Jacques Even.
	1555	h. d.	M <sup>e</sup> Jean Escoufflart, recepveur de Rennes.
25	1555	h. d.	M <sup>e</sup> Jean Boucel.
	1555	h. d.	Estienne Farcy.
	1555	h. d.	Claude Leprince.
	1557	h. d.	M <sup>e</sup> Pierres le Vieil.
	1558	h. d.	Le seigneur de Montejean.
30	1558	h. pnt.	M <sup>e</sup> Francoys le Prince le jeune.
	1558	h. d.	Guillaume Méon.
	1559	h. d.	Pierre Chauvel.
	1559	h. d.	Loys Letort.
	1559	h. d.	Jean Aulnette.

N° D'ORDRE	ENTRÉE dans la Confrérie	INDICATIONS MARGINALES	ROYS
35	1559	h. d.	Jean Julienne Sr de la Chapelaye.
	1560	h. d.	André Deshayers.
	1560	h. d.	Ollivier Jaril.
	1560	h. à la porte	M <sup>e</sup> Jean Chauviry, notaire.
40	1560	h. d.	Jean Bougeu, cordonnier.
	1561	h. ( <i>barrée</i> )	Jean Leroux.
	1561	h. d.	Gilles de Cacé Sr de Bouchaulx.
	1561 (?)	h. d.	M <sup>e</sup> Estienne Beedeliepvre Sr de la Vallée.
45	1561	h. d.	Nicolas Farey.
	1561	h. d.	M <sup>e</sup> Pierre Chauviry.
	1561	h. à la porte	M <sup>e</sup> Philippes Perrauld.
	1562	h. d.	M <sup>e</sup> Jean Perrauld Fontaine(s).
	1562	h. d.	Gilles de la Roche.
	1562	h. d.	Jean de Vault, orpheuvre.
	1562	h. d.	Pierre Lebret, libraire.
50	1562	h. d.	Julien Desmons, pelletier.
	1562	h. d.	Geffroy, mercier.
	1562	h. d.	M <sup>e</sup> François Bonnier, Sr de la Gaudinaye.
55	1562	h. d.	Macé Barbin.
	1562	h. d.	Pierres Saulnier.
	1562	h. d.	Michel Perdriel.
	1562	h. d.	François Malidort, boulangier.
	1563	h. pnt.	M <sup>e</sup> Jean Regnaud.
	1563	h. (?) d.	Jullien Belleville fils jacques.
60	1563	h. bre <sup>o</sup> ie d.	Michel Druart fils feu Guillaume.
	1563	h. d.	M <sup>e</sup> Claude Vallée Sr des Hayes.
	1564	h. d.	Jean Thoreau.
	1564	h. d.	André Bou(c)tin, cordonnier.
65	1564	h. d.	Gilles Bourdays, orpheuvre.
	1564	h. d.	Pierres Leboucher fils feu M <sup>e</sup> René.
	1564	h. d.	Guillaume du Boys, dict la Bauche.
	1564	h. d.	Jacque le Cherpentier fils feu Jehan.
	1565	h. d.	M <sup>e</sup> René Bouscher, huissier au siège présidial de Rennes.
70	1565	h. d.	Jean Allefan.
	1565	h. d.	Jean Mellet, cordonnier.
	1565	h. d.	Christoffe Boujus.
	1565	h. d.	Julien Petit, pierrier.
	1567	h. d.	M <sup>e</sup> François de la Regneraye.
	1567	h. d.	M <sup>e</sup> Jean Bernard, apoticaire.
75	1567	h. d.	M <sup>e</sup> Ollivier Lecorre.
	1567	h. d.	Charles de Lousche.
	1567	h. d.	Jean Paigné, sergent.
	1567	h. d.	M <sup>e</sup> François Guillemin, Petite Ville.

En nombre VIIJCTS IIIJ<sup>XX</sup> dont y en a  
LXX h IIIIcets XXXVIII d.  
890 dont J en a 70 h. — 438 d.

## V

LISTE dressée en l'Assemblée de la Communauté de ville  
des soupçonnés de la R. P. R. et de leurs adhérents et  
supports que les bourgeois demandent être mis hors la  
Ville (1<sup>er</sup> mars 1589).

Archives de Rennes, liasse 343.

Le S <sup>r</sup> du Bordage.	Marin Merully (?) chapelier.
De la Moussaye.	Longrays Maltière.
du Boys de Pacé.	Anagot.
de Meneuf son frère.	Guilleu Chapellais.
du Breil, curateur du S <sup>r</sup> de	Gougne Paignart.
Montbarot.	La d <sup>lle</sup> de S <sup>t</sup> Quentin, veuve au
de la Meignanne et ses frères.	S <sup>r</sup> du Boys de Pacé.
de la Roche Fortière.	Bellard, libraire.
de la Roche Giffart.	De la Fouays Fricozière.
de Peronnay.	La Chapproniere de chez M <sup>r</sup> du
Lafontaine, médecin.	Pin.
Toulleu (?) aussi médecin.	Guillaume Troissemaille le Tertre.
Merio, chirurgien.	Grandays Graindorge.
Lisle (?) de Chateaubriand.	La Rose, joueur de harpe.
le Tertre de Chateaubriand.	Guillaume Viel dit Pilly, clerc
le S <sup>r</sup> de la Hallousaye.	du S <sup>r</sup> du Clos Quelain, avocat.
M <sup>e</sup> François le Roy, hoste de	Dupré autrefois serviteur (?) du
la Harpe.	seigneur de Rohan.
Martin Fournier, de Nantes.	Deroyer avocat.
Grisselaine Huchet dit (?) Roger.	le S <sup>r</sup> de la Garollays, avocat.
Avenel, libraire.	Son frère.
L'Huissier Girard et son frère.	S <sup>t</sup> Ainan, libraire.
Guillaume Juhault le Cocque.	Les de Bouexes (?)
André des Hayers Tavernoays (?)	Le mary de la mere Jean.
Filbert de Carion Guibourdière.	Guillac Chapelier.
Les Angloys Bouttonniere.	

*Delivré aultant à M<sup>e</sup> Bonabes Biet procureur  
pour faire tenir au S<sup>r</sup> baron de la Hunauday.*

## TABLE DES MATIÈRES

---

*La présente étude a été publiée dans les Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, les pages 1 à 149 au tome XVII, les pages 150 à 245 au tome XVIII, les pages 246 et suivantes au tome XIX.*

AVANT-PROPOS.....	1
I. — Les premiers temps du protestantisme breton.....	3
II. — La période religieuse active.....	35
III. — La période politique.....	54
IV. — Complots et guerres civiles. — Mort de d'Andelot, — La Saint-Barthélemy.....	95
V. — De la Saint-Barthélemy à la Ligue.....	122
VI. — De la Ligue à l'Edit de Nantes.....	151
VII. — Les Églises calvinistes bretonnes.....	200
VIII. — La marine en Bretagne pendant les troubles reli- gieux.....	247
IX. — Etat d'esprit, mœurs des Bretons, situation écono- mique pendant et après les troubles. — Con- clusions .....	261

### APPENDICE

I. — Sentence du sénéchal de Largouët.....	299
II. — Plaintes du clergé de Vannes.....	300
III. — Sermon du carême de 1581.....	301
IV. — Rôle des « harquebutiers » de la confrérie du Pape- gault, 1567 (Extrait).....	307
V. — Liste des Réformés ou suspects d'hérésie de la ville de Rennes (1589).....	308

---